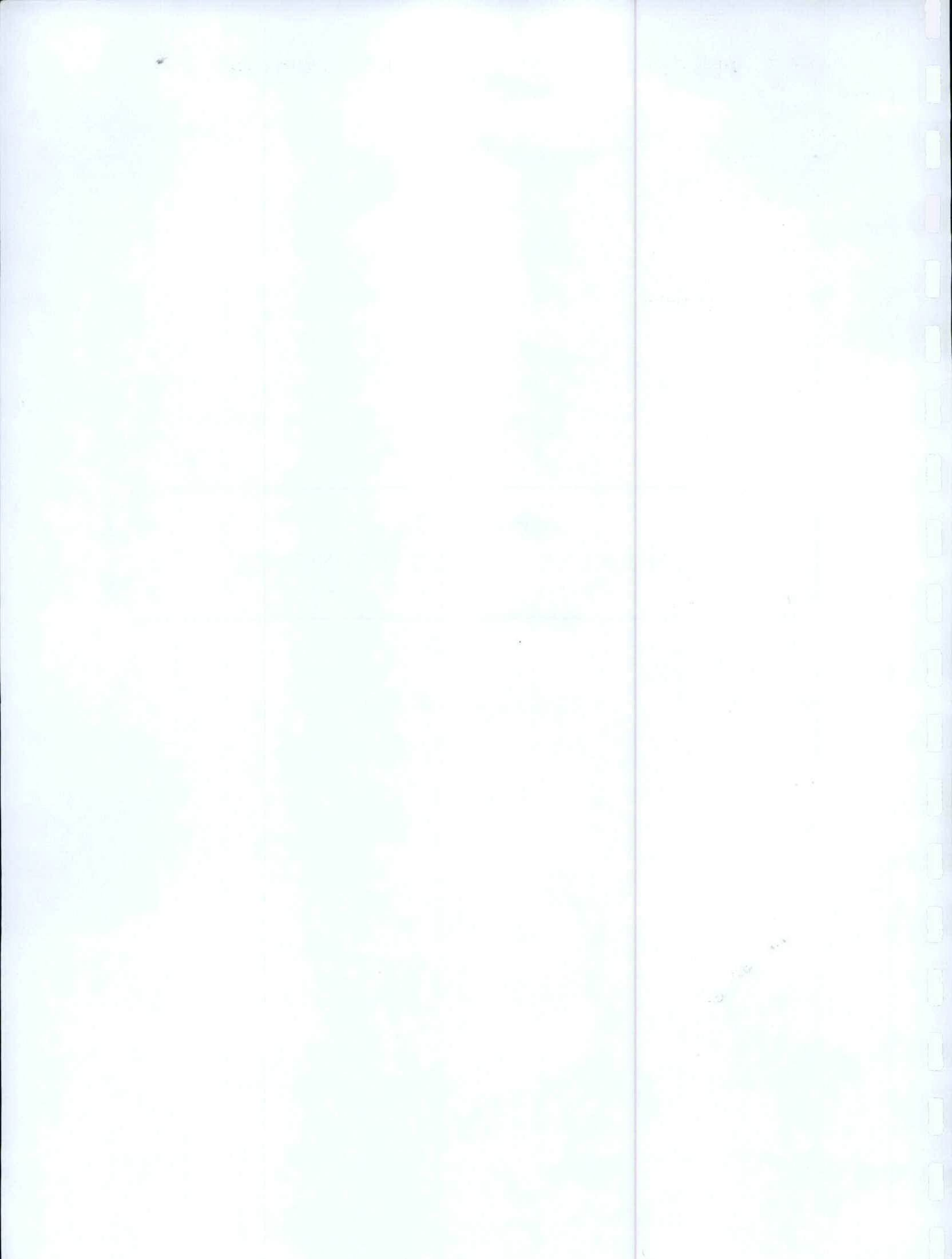


Pièce N°5 :
CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES
PARTIC. II IFRFS (C.C.T.P)



TITRE II : CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

SOMMAIRE

I- GENERALITES

I-1 - INTRODUCTION

I-1-1-Objet de la Lettre-Commande

I-1-2- Accès aux sites

I-1-3- Architecture des bâtiments

I-2- DEVIS DES SURFACES A CONSTRUIRE

I-3- DESCRIPTIF DES TRAVAUX

I-3-1- Division des travaux

I-3-2- Projet d'exécution

I-3-3- Prix d'une lettre-commande

I-3-4-Définition du contenu des prix unitaires et forfaitaires

I-3-5-Visite des lieux

II- TRAVAUX PREPARATOIRES

II-1- TRAVAUX PRELIMINAIRES

II-2- SECURITE ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX

II-3 – GARDIENNAGE ET CLÔTURE PROVISoire DE CHANTIER

II-4- HYGIENNE ET ENTRETIEN DES VOIES D'ACCES AU CHANTIER

II-5- BARRAQUE DE CHANTIER ET MAGASIN DE STOCKAGE

II-6- ACCES PROVISoire A L'EAU ET A L'ENERGIE

II-7- PROJET D'EXECUTION ET AGREMENTS DIVERS

II-8- DOSSIER DE RECOLEMENT

II-9- RECONNAISSANCE DES SOLS

II-10- IMPLANTATION

II-11- DETOURNEMENT DES RESEAUX

III- TERRASSEMENTS

III-1-DEBOISAGE ET DEBROUSSAILLAGE

III-2- DECAPAGE DES TERRES VEGETALES

III-3- DEMOLITIONS

III-4- TERRASSEMENTS POUR FOUILLES EN RIGOLES ET SEMELLES ISOLEES

IV – BETON ET MAÇONNERIES

IV-1- CONSISTANCE DES TRAVAUX ET DESCRIPTION DES OUVRAGES

IV-2- NATURE, PROVENANCE ET QUALITE DES MATERIAUX

IV-3- PREPARATION DES COFFRAGES, FERRAILLAGES ET RESERVATIONS

IV-4 - EXECUTION DES OUVRAGES EN BETON ARME

IV-5- MISE EN ŒUVRE DES DALLAGES

IV-6- MISE EN ŒUVRE DES MAÇONNERIES

IV-7- MISE EN ŒUVRE DES ENDUITS

V- TRAVAUX DE TOITURE

V-1- CARACTERISTIQUES DES ESSENCES DE BOIS

V-2- MATERIAUX DE COUVERTURE

V-3-ACCESSOIRES METALLIQUES D'ASSEMBLAGE DES PIECES DE CHARPENTE ET DE COUVERTURE

V-4- APPROBATION DES MATERIAUX

VI- CHARPENTES

VI-1- GENERALITES

VI-2- EXECUTION DE LA CHARPENTE

VII - COUVERTURE

VII-1- GENERALITES

VII-2- MONTAGE DES TÔLES

VIII- ELECTRICITE

VIII-1- DEFINITION DES TRAVAUX D'ELECTRICITE

VIII-1-1- Généralités

VIII-1-2- Documents techniques de référence

VIII-1-3- Plans d'électricité

VIII-2- BASES DE CALCULS

VIII-2-1- Caractéristiques du réseau de distribution d'électricité

VIII-2-2- Puissance d'installation

VIII-2-3 - Mise en œuvre

VIII-2-4- Protection du matériel

VIII-2-5- Essais de réception

IX - MENUISERIE METALLIQUE

IX-1- GENERALITES SUR LA MENUISERIE METALLIQUE

IX-2- PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

IX-3- MISE EN ŒUVRE DES OUVRAGES DE MENUISERIE METALLIQUE

IX-3-1- Détails d'exécution

IX-3-2- Protection des ouvrages

IX-4- QUINCAILLERIE

IX-4-1- Boulons de verrous

IX-4-2- Vis

IX-4-3- Clés

IX-4-4- Echantillons pour approbation

X-MENUISERIE BOIS

X-1- CARACTERISTIQUES DES BOIS DE MENUISERIE

X-1-1- Domaines d'application et références

X-1-2- Objet de la fourniture

X-1-3- Coordination avec les autres lots

X-1-4- Caractéristiques physiques

X-1-5- Essences de bois d'œuvre

X-2- MISE EN ŒUVRE DES MENUISERIES BOIS

X-2-1- Préparation du bois

X-2-2- Conservation du bois

X-2-3- Assemblages

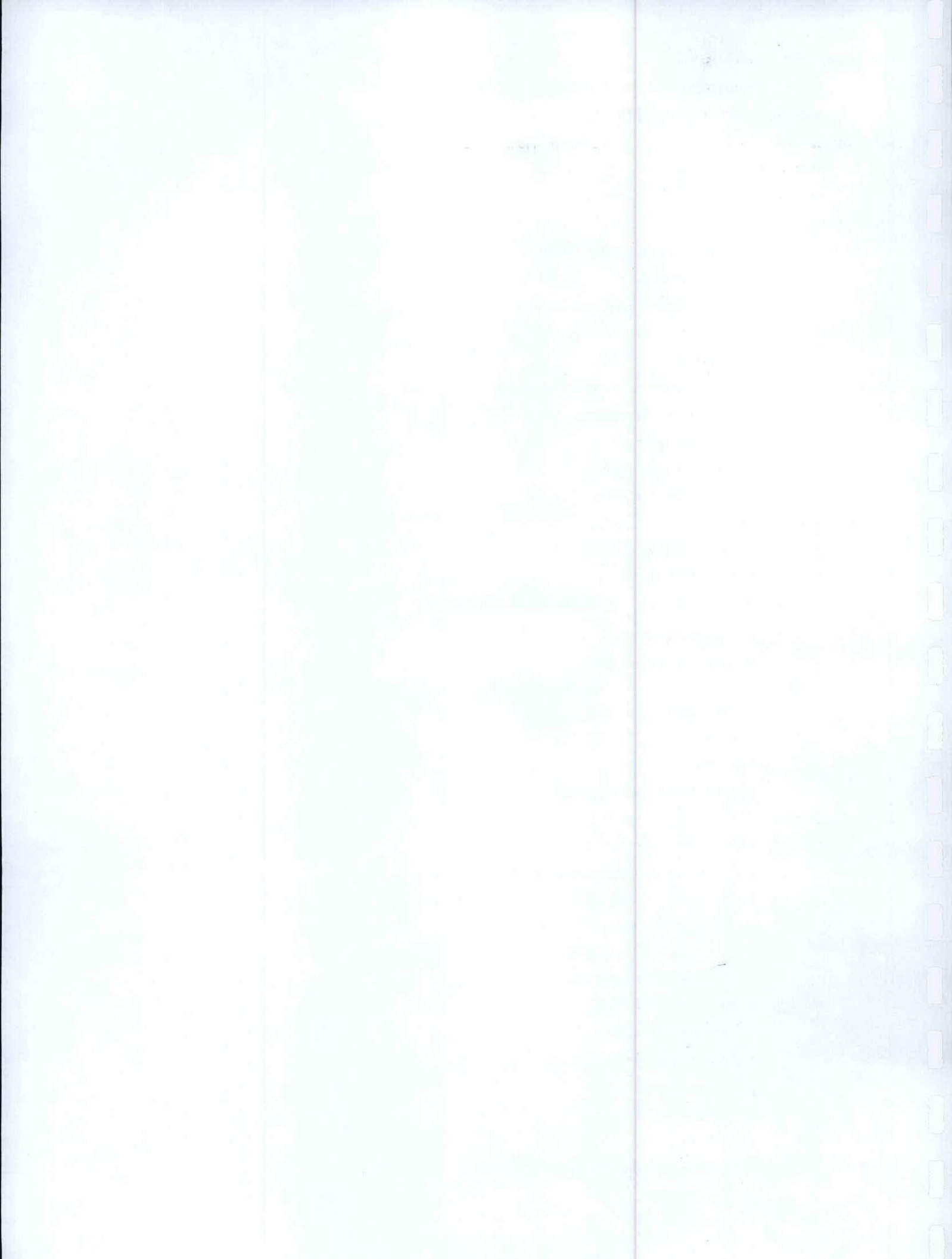
X-2-4- Blocs portes

X-2-5- Faux - plafond

X-3- CARACTERISTIQUES DES FERRURES ET DES SERRURES

X-3-1- Généralités

X-3-2- Ferrures



X-3-3- Serrurerie

X-3-4- Visserie

XI- REVETEMENT MURS ET SOLS

XI-1- GENERALITES SUR LES REVÊTEMENTS DES MURS ET DES SOLS

XI-2- REVÊTEMENTS VERTICAUX

XII- PEINTURE ET VERNIS

XII-1- GENERALITES DES PEINTURES

XII-1-1- Objet des travaux de peinture

XII-1-2- Domaine d'application et références

XII-1-3- Coordination avec les autres lots

XII-2- PRESCRIPTIONS TECHNIQUES RELATIVES AUX MATERIAUX ET A LA MISE EN OEUVRE

XII-2-1- Généralités sur les matériaux

XII-2-2- Peintures acryliques (famille 1 – classe 7b2)

XII-2-3- Peinture glycérophtaliques (classe 4a)

XII-2-4- Colorants

XII-2-5- Livraison sur chantier – marquage des produits

XII-3- OUVRAGES PREPARATOIRES ET ACCESSOIRES

XII-3-1- Règles générales d'exécution

XII-3-2- Epossetage, brossage et dérouillage

XII-3-3- Dégraissage des fers, fontes et aciers neufs

XII-4- MISE EN ŒUVRE DES PEINTURES ET VERNIS

XII-4-1- Reconnaissance préalable des subjectiles

XII-4-2- Précautions à prendre pour la protection des ouvrages et des peintures

XII-4-3- Règles générales d'emploi des peintures et des produits pour rebouchage en enduit

XII-4-4- Règle d'application des couches de peinture

XII-5- CONTRÔLE DES OUVRAGES DE PEINTURE

XII-5-1- Contrôle des produits courants

XII-5-2- Réception provisoire

XII-5-3- Nettoyage et mise en service

XIII- VRD

XIII-1- DALLAGE EXTERIEUR

GENERALITES

I.1. INTRODUCTION

L'Etat du Cameroun, finance par le Budget d'Investissement Public de l'Exercice 2022, En procédure d'urgence pour l'exécution des travaux de réhabilitation de deux (02) salles de classe à l'école primaire publique Groupe I de Messamena, dans la Commune de Messamena, Département du Haut - Nyong, Région de l'Est. Lot Unique.

Le présent devis descriptif décrit la consistance et le mode d'exécution des travaux à réaliser suivant les règles de l'art et conformément aux documents constitutifs du projet.

I.1.1. Objet de la Lettre-Commande

L'objet de la Lettre-Commande à élaborer à l'issue de la présente procédure est la réhabilitation de deux (02) salles de classe à l'école primaire publique Groupe I de Messamena, dans la Commune de Messamena, Département du Haut - Nyong, Région de l'Est. Lot Unique.

I.1.2. Accès aux sites

La zone est peu accidentée, située en zone de forêt. Les entreprises soumissionnaires devront prendre en compte ces contraintes de manière particulière dans l'élaboration de leur proposition financière. Dans ce sens, l'adjudicataire devra apporter un soin particulier à la planification des tâches, à l'organisation du chantier et à la maîtrise des dépenses, afin d'éviter tout ralentissement ou arrêt des travaux.

I.1.3. Architecture des bâtiments

L'architecture des bâtiments est composée sur une trame structurelle régulière. L'ossature du bâtiment est réalisée en béton armé avec des murs rideaux en parpaing de ciment. La charpente est en bois avec une couverture en tôles bac aluminium. Les façades sont protégées par des avancées de toiture qui prennent en compte le climat particulièrement pluvieux de la région.

I.2. DESCRIPTIF DES TRAVAUX

I.2.1. Divisions des travaux

Les travaux à exécuter sont répartis en plusieurs lots définis comme suit :

- Lot 100 : Travaux préparatoires ;
- Lot 200 : Terrassement ;
- Lot 300 : Fondations ;
- Lot 400 : Maçonneries – élévation - Plafond;
- Lot 500 : Charpente- couverture ;
- Lot 600 : Menuiseries métalliques;
- Lot 700 : Electricité ;
- Lot 800 : Peinture

I.2.2. Projet d'exécution

Le Co-contractant adjudicataire produit le projet d'exécution et notamment, tous les plans de détail et notes de calcul que l'Ingénieur juge utiles à la bonne exécution des ouvrages. Ces plans et dessins sont établis conformément au projet et respectent l'essentiel des dispositions.

- Les plans et dessins reproduits et contenus dans le dossier de consultation sont les seuls à exécuter. Toutefois, la responsabilité du Co-contractant reste pleine et entière quant à la mise en œuvre des solutions techniques retenues.
- Les ouvrages à réaliser sont définis par les plans, le devis des surfaces, le descriptif des travaux, le bordereau des prix unitaires, y compris le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) validés par l'Ingénieur et remis au Co-contractant en charge des travaux.
- En cas de divergences entre deux ou plusieurs plans portant la même date, ceux dessinés à l'échelle la plus grande prévalent. Toute précision technique figurant dans les pièces écrites, mais ne figurant pas dans les plans et inversement, est réputée avoir la même valeur contractuelle que si les indications étaient portées dans les pièces écrites et dans les plans.

De manière générale, l'Ingénieur de la Lettre-Commande a l'obligation de fournir toutes les informations nécessaires et de valider les solutions techniques destinées à résoudre les problèmes de mise en œuvre posés par le Co-contractant en charge des travaux :

- Avant le début des travaux de chacun des lots, le Co-contractant adjudicataire vérifie la date des plans et s'assure auprès de l'Ingénieur, que tous les documents dont il dispose sont conformes. Le Co-contractant fait recours à l'Ingénieur de manière systématique lorsqu'il fait face à une difficulté d'interprétation, ou constate une erreur ou une omission.

- Chaque entreprise adjudicataire est tenue de signaler en temps opportun toutes malfaçons dans les travaux réalisés par d'autres corps d'état et qui seraient de nature à perturber l'exécution des prestations qu'elle est chargée de fournir et notamment à influencer sur les coûts.

1.2.3. Prix de la Lettre-Commande

L'ensemble des travaux définis ci-avant est traité à prix global forfaitaire. Le devis estimatif présente la décomposition du prix global forfaitaire. Il est établi par le Co-contractant suivant le cadre du devis quantitatif faisant partie du dossier d'appel d'offres et joint à l'acte d'engagement.

1.2.4. Définition du contenu des prix unitaires et forfaitaires

Les prix unitaires et les prix à forfaits de la présente Lettre-Commande comprennent :

- Le coût des matériaux, des matériels et équipements, de la main d'œuvre, les bénéfices et les frais généraux du Co-contractant, ainsi que tous les droits, impôts et taxes, et d'une façon générale, toutes les dépenses qui sont la conséquence nécessaire et directe du travail à réaliser et de la prestation à fournir ;
- Ils comprennent également, sauf spécifications contraires, les coûts de fourniture des échafaudages et des ateliers de préfabrication, toutes les fournitures, le matériel et les outillages nécessaires à la mise en œuvre et à la conduite des travaux, les frais de stockage, de transport, d'installation et de repli du chantier.

Sont également inclus:

- La préparation du projet et dessins d'exécution, ainsi que tous frais personnel et de main-d'œuvre y relatifs, les redevances relatives à l'application de brevets ou de licences ;
- Toutes dispositions provisoires de chantier comme le drainage, la réalisation des accès et pistes provisoires, la signalisation, les frais de remise en état des superficies occupées et les frais d'entretien des ouvrages pendant le délai de garantie ;
- Les pertes ou avaries de matériaux, matériels et équipements, des installations, la surveillance du chantier et les assurances en garantie décennale et en responsabilité civile professionnelle, en cours de validité à la date de démarrage des travaux.

1.2.5. Visite des lieux

Avant la remise de son engagement, le Co-contractant est réputé:

- Avoir procédé à une visite du site et avoir pris parfaite connaissance de toutes les conditions physiques et toutes les sujétions relatives aux lieux des travaux et aux accès et abords du chantier ;
- Avoir apprécié les particularités et les contraintes d'exécution des travaux, ainsi que les conditions d'organisation et d'approvisionnement du chantier ;
- S'être procuré toutes les informations concernant les risques, aléas et circonstances susceptibles d'influencer le contenu de son offre.

I. TRAVAUX PREPARATOIRES

II.1. Travaux préliminaires

Les travaux préliminaires comprennent :

- Installation de chantier, y compris l'aménée et le repli de toutes les installations, matériels et équipements nécessaires à la réalisation, au suivi et au contrôle par le Co-contractant de la qualité des ouvrages ;
- La fourniture et l'installation d'un panneau de chantier avec en tête : République du Cameroun, suivi de la devise du Cameroun, en français et en anglais ; indiquant la nature des travaux, les noms et adresses : du Maître d'ouvrage, le financement et de l'exercice d'imputation budgétaire, du Co-contractant en charge des travaux, de l'Ingénieur de la Lettre-Commande, du délai de réalisation ;
- L'implantation des ouvrages à réaliser et des zones de manœuvre, de parking, de dépôt des matériaux et des déchets ;
- La construction de la clôture, de la baraque de chantier, des magasins de stockage et d'une fosse septique pour les besoins du chantier ;
- La construction le cas échéant des ateliers de préfabrication (menuiserie, aciers, etc.) ;
- La mise en place le cas échéant d'un service d'entretien et de gardiennage ;
- Le branchement éventuel provisoire du chantier aux réseaux d'eau et d'électricité ;
- L'exécution des études techniques complémentaires et l'élaboration des plans d'exécutions avant le démarrage des travaux, et l'élaboration des plans de récolement après achèvement des travaux.

II.2. Sécurité et surveillance des travaux

Le Co-contractant est responsable de la surveillance des travaux pendant toute la durée du chantier et jusqu'à la réception définitive.

Le Co-contractant veille à fournir tous les équipements nécessaires pour assurer la sécurité des travailleurs et des visiteurs autorisés sur le chantier, conformément aux dispositions prévues par les lois en vigueur.

A cet effet, le Co-contractant doit veiller à maintenir sur le chantier, des personnels d'encadrement qualifiés pendant toute la durée des travaux. Le Co-contractant veillera également à disposer de toutes les polices d'assurances nécessaires et valables jusqu'à la réception définitive du chantier.

Tout sinistre qui serait la cause de la ruine des ouvrages ou d'une partie des ouvrages ou à l'origine de la perte de matériaux, matériels, équipements et outillages, suite à un défaut de surveillance des travaux, relève de la responsabilité exclusive du Co-contractant.

II.3. Gardiennage et clôture provisoire de chantier

Le Co-contractant est responsable du gardiennage du chantier, de jour comme de nuit pendant toute la durée du chantier et jusqu'à la réception provisoire.

Le Co-contractant est tenue de réaliser à ses frais, une clôture ou une palissade fermée par une barrière dans les matériaux de son choix, afin d'empêcher l'intrusion de personnes étrangères au chantier dans le périmètre des travaux. Tout accident qui surviendrait dans ce cadre, relève de la responsabilité exclusive du Co-contractant.

Tout sinistre, vol ou action de vandalisme qui serait cause de la ruine des ouvrages ou d'une partie des ouvrages ou à l'origine de la disparition de matériaux, matériels, équipements et outillages, suite à un défaut de gardiennage, relève de la responsabilité exclusive du Co-contractant.

II.4. Hygiène et entretien des voies d'accès au chantier

Le Co-contractant est responsable de l'entretien ordinaire des voies d'accès au chantier et du nettoyage permanent du site.

Le Co-contractant veille à ne pas polluer le milieu naturel environnant avec des déchets non biodégradables. Les déchets sont stockés dans une zone précise du chantier et détruits sur place.

II.5. Baraque de chantier et magasins de stockage

La baraque de chantier est construite en matériaux provisoires ou en éléments modulaires. Elle comporte :

- Un local servant pour les réunions de chantier et qui contient : une table de réunion, des chaises, une armoire, un tableau d'affichage ;
- Un ou plusieurs locaux de stockage à sec pour les matériaux sensibles à l'humidité, l'outillage et les appareils de chantiers.

Le local du gardien et les latrines de chantier doivent être réalisés séparément mais à proximité : pour des raisons de sécurité concernant le gardien (maintien d'un foyer à flamme nue pouvant causer un incendie) et d'hygiène concernant les latrines.

II.6. Accès provisoire à l'eau et à l'énergie

Le Co-contractant prend toutes les dispositions nécessaires pour assurer la fourniture du chantier en eau et en énergie : soit par la mise en place d'une réserve d'eau permanente et d'un groupe électrogène, soit par le raccordement en eau et en électricité auprès des concessionnaires ou des fournisseurs locaux dont les réseaux sont situés à proximité du chantier.

Le Co-contractant veillera également à fournir au à l'Autorité Contractante, au Chef Service et à l'Ingénieur de la Lettre-Commande, des numéros de téléphone permettant de le joindre à tout moment, ainsi que le responsable des travaux.

II.7. Projet d'exécution et agréments divers

Les plans et autres documents graphiques contenus dans le DAO, fournissent au Co-contractant une vue globale du projet et de son contenu. Il lui revient cependant de procéder lui-même aux études et aux essais complémentaires qui peuvent lui permettre sur la base de son expérience, d'élaborer le projet d'exécution, y compris plans, schémas et notes de calculs et qu'il doit soumettre à l'approbation de l'Ingénieur de la Lettre-Commande avant l'exécution des travaux.

Le délai d'approbation des plans et les agréments divers est de 15 jours après l'Ordre de Service de commencer les travaux. A cet effet, le Co-contractant doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour respecter ce délai. Les agréments divers relatifs aux échantillons issus des sondages et essais sont réalisés dans le mois qui suit l'Ordre de Service de démarrage du chantier. Ils sont conservés sur site, dans la baraque de chantier.

II.8. Dossier de récolement

Le Co-contractant produit les plans de récolement à la réception provisoire des ouvrages. Les plans sont soumis à l'Ingénieur de la Lettre-Commande qui y appose son visa après approbation. Les plans sont élaborés et produits sous le format de fichier informatique.

II.9. Reconnaissance des sols

Le dimensionnement des fondations est basé sur l'hypothèse conservatrice d'une portance de sol de 0,5 bars (0.03 MN/m²). Il appartient toutefois au Co-contractant d'effectuer, à ses frais, les sondages et toutes vérifications appuyées par des notes de calcul permettant de confirmer cette hypothèse.

Dans le cas contraire, le Co-contractant doit effectuer les ajustements nécessaires pour adapter l'ouvrage à la réalité géotechnique du site. A cet effet, aucune requête du Co-contractant, arguant la mauvaise reconnaissance des sols ne pourra permettre une révision de la Lettre-Commande.

Le Co-contractant est également tenu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour canaliser en tant que de besoin, les eaux naturelles qui traverseraient le site des travaux.

II.10. Implantation

Avant tous travaux de terrassement, le Co-contractant procède à l'implantation des surfaces à terrasser.

Lors de l'installation du Co-contractant sur le chantier, l'Ingénieur de la Lettre-Commande lui notifie le plan général d'implantation des ouvrages et lui indique l'origine du nivellement ainsi que les repères et les bornes à partir desquelles il doit procéder au piquetage.

Le Co-contractant matérialise l'implantation des ouvrages par des bornes et piquets clairement repérés et rattachés aux bases qui lui ont été fournies. Ces bornes et piquets sont maintenus en place dans la mesure indiquée par l'Ingénieur et soumises au contrôle de ce dernier.

L'alignement des façades est réalisé par des bornes maçonnées judicieusement placées et en nombre suffisant. Les axes principaux sont repérés par des chaises et des piquets. Un repère de nivellement, matérialisé par une borne maçonnée, est rattaché au nivellement général et implanté en un point où il ne risquera pas d'être détérioré en cours de travaux.

Le Co-contractant dispose d'un délai de 3 jours pour présenter ses observations sur la cohérence entre les indications fournies par les plans et les coordonnées des bornes et repères qui lui ont été indiquées.

Après vérifications et corrections contradictoires des bases en cause, relevées sur procès-verbal le cas échéant, le Co-contractant reste seul responsable de l'implantation des ouvrages et de la conservation des repères qu'il doit maintenir ou reconstruire à ses frais s'ils venaient à être détruits au cours des travaux.

• *Note importante*

L'implantation est faite sur la base des plans fournis lors de l'appel d'offres. Les repères sont posés par un géomètre ou un technicien qualifié agréé par l'Ingénieur de la Lettre-Commande à la charge du Co-contractant.

II.11. Détournement des réseaux

Dans le cas où les réseaux des concessionnaires des réseaux de fourniture d'eau, d'énergie ou de téléphone qui traversent le projet doivent être déplacés, le Co-contractant en charge des travaux est tenu de prendre tous les contacts nécessaires avec les services concernés afin de procéder aux modifications requises.

II. TERRASSEMENTS

Les travaux de terrassements décrits dans le présent lot sont les opérations relatives au dégagement et au nettoyage du site, ainsi qu'à l'exécution des fouilles nécessaires à la mise en œuvre des fondations.

III.1. Déboisage et débroussaillage

Les travaux de déboisage et de débroussaillage du site incluent l'abattage des arbres, des arbustes et des souches, ainsi que le nettoyage des broussailles et leur destruction ou leur évacuation hors des limites du chantier, ainsi que le remblai des excavations laissées par l'arrachage des souches.

III.2. Décapage de terres végétales

Le Co-contractant est tenu de procéder au décapage des terres végétales sur une épaisseur moyenne de 20 centimètres sur toute la surface correspondant à l'emprise des ouvrages. Les travaux de décapage peuvent être réalisés manuellement ou à l'aide d'un engin mécanique.

Les terres de mauvaise tenue et les débris végétaux sont évacués hors des limites du chantier, dans les zones agréées par l'Ingénieur du Marché.

III.3. Démolitions

Les travaux de démolition concernent le démantèlement de tous les ouvrages existants sur le site afin de permettre la réalisation des travaux et la mise à la décharge des déchets issus des démolitions. Le Co-contractant doit prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter tout dommage au voisinage, ainsi qu'aux réseaux aériens ou enterrés de fourniture d'eau, d'énergie ou de communications. En cas de dommages causés à un tiers, le Co-contractant est entièrement responsable des frais qui en découleraient.

III.4. Terrassements pour fouilles en rigoles et semelles isolées

• Généralités

Les fouilles destinées à accueillir les fondations sont réalisées à la profondeur définie par les plans, et sur un sol cohérent. Les parois des fouilles sont parfaitement dressées à la verticale et sur un fond horizontal. Les parois des fouilles sont débarrassées des terres et des roches de mauvaise tenue.

Les fouilles doivent être maintenues en permanence hors d'eau. Le Co-contractant doit prendre toutes les dispositions nécessaires, notamment en protégeant les fouilles contre le ruissellement et en réalisant des tranchées afin d'évacuer les eaux stagnantes, les eaux d'infiltration et les eaux d'inondations dans la limite des cas de force majeure.

- **Etalement et Blindage**

L'étalement et le blindage des fouilles sont réalisés en fonction de la nature du terrain, du pendage des couches et des déformations liées à l'action des intempéries, aux infiltrations, à la profondeur et aux surcharges susceptibles de s'exercer en crête de fouilles.

- **Inspection des fonds de fouilles**

Aucune fouille ne peut être remblayée ou bétonnée sans l'accord préalable de l'Ingénieur.

- **Evacuation des déblais**

A moins d'être réutilisées pour les remblais et sous réserve de leur qualité, les terres excédentaires sont évacuées hors des limites du chantier.

- **Remblais**

Les matériaux provenant des déblais et utilisés pour les remblais sont purgés de tous détritiques, matières végétales et gravois. Les terres issues de termitières sont considérées inutilisables pour les remblais et doivent être évacuées hors des limites du chantier.

Les côtes théoriques des remblais s'entendent après tassement.

Les contrôles de compactage des remblais sont effectués pour les remblais sous dallage.

- **Fouilles en puits pour semelles isolées des poteaux**

Les fouilles destinées aux semelles isolées de fondation des poteaux peuvent être exécutées manuellement ou à l'aide d'un engin mécanique. Le sol de bonne tenue doit être atteint pour permettre un ancrage normal des fondations. Les travaux comprennent :

- L'exécution des fouilles à la profondeur et aux dimensions approuvées par l'Ingénieur de la Lettre-Commande ;
- Le dressage des parois et le réglage manuel des fonds de fouilles ;
- Le blindage des parois en cas d'instabilité ;
- L'épuisement en cas d'infiltration d'eau.

- **Fouilles en rigoles**

Les fouilles en rigoles destinées aux semelles filantes de fondation sont exécutées à l'engin mécanique ou manuellement.

Les travaux comprennent :

- L'exécution des fouilles à la profondeur et aux dimensions approuvées par l'Ingénieur de la Lettre-Commande ;
- Le dressage des parois et le réglage manuel des fonds de fouilles ;
- Le blindage des parois en cas d'instabilité ;
- L'épuisement en cas d'infiltration d'eau.

III. BETON ET MAÇONNERIES

IV.1. Consistance des travaux et description des ouvrages

Il comprend tous les travaux de béton armé, maçonnerie, dallage, chapes et enduits.

Les travaux à exécuter comprennent les opérations suivantes :

- Mise en place des coffrages bois ou métalliques raidis et maintenus par étais, contreforts et chevalements ;
- Préparation des réservations et mise en place des canalisations, gaines et fourreaux ;
- Réalisation du ferrailage et mise en place des armatures métalliques dans les coffrages ;
- Préparation et coulage des bétons armés pour semelles des poteaux et toutes structures en fondations ;
- Préparation et coulage des bétons armés pour ossature : poteaux, poutres, voiles, linteaux, appuis de baies, chaînages haut et bas des maçonneries, chéneaux, etc.
- Préparation, coulage des bétons armés pour dalles et des bétons pour formes de pentes et chapes ;
- Montage des maçonneries des murs et cloisons en blocs d'aggloméré de ciment ;
- Pose des enduits sur les murs et cloisons.
- Réalisation des arases de murs, acrotères, couronnements (corniches, chaperons, becquets, etc.) ;

IV.2. Nature, provenance et qualité des matériaux

- **Sable**

Les sables pour bétons armés, mortiers, chapes et enduits, proviennent en priorité des carrières ou des cours d'eau des environs. Ils sont exempts d'oxydes, de pyrites, de vases, de matières organiques, végétales ou animales et dépourvus d'éléments plats et d'aiguilles.

Chaque catégorie d'agrégats sera stockée séparément. Les aires de stockage seront cloisonnées de telle manière que le risque de mélange des différents types de granulométries ne puisse exister.

Le Co-contractant constituera une réserve d'agrégats suffisante pour assurer l'exécution des travaux à un rythme normal, sans interruption. Le transport des agrégats se fera avec le plus grand soin.

• **Granulats pour bétons et mortiers**

Les granulats pour bétons proviendront en priorité des carrières, ballastières ou des cours d'eau des environs. Ils devront provenir de roches stables et inaltérables à l'air et à l'eau.

Le Co-contractant fournit tous les agréments nécessaires et les preuves, qui peuvent être requis pour prouver que la qualité des matériaux destinés à la mise en œuvre est conforme aux exigences techniques du projet d'exécution.

• **Liant hydraulique**

Le ciment entrant dans la composition des mortiers et bétons ordinaires et armés, est de type Ciment Portland Composé (CPJ 35 pour le béton armé, les dalles et les chapes ; CPJ 35 pour les parpaings, béton de propreté et enduits). Il devra satisfaire à la norme NFP 15-302 d'octobre 1964 et en tout état de cause aux dernières normes en vigueur connues au moment d'exécution des travaux.

Le ciment devra être approvisionné en sacs entiers sous la protection de bâches imperméables. Le volume de ciment stocké devra être suffisant pour assurer l'exécution des travaux à un rythme normal, sans interruption. Le ciment stocké qui présente des traces d'humidité ou de prise sera mis au rebut et évacué du chantier aux frais du Co-contractant.

• **Eau de Gâchage**

L'eau nécessaire à la confection des bétons et mortiers doit être propre et exempte d'impuretés (voir la norme NF P18 - 303). Elle ne doit pas contenir :

- de matière en suspension au-delà de 2 gr par litre ;
- de sels dissous non nocifs au-delà de 15 gr par litre ;
- de sels nocifs.

• **Aciers pour armatures (références : NF A 35-015 et 35-016)**

Les aciers pour armatures sont :

- des fers à béton ronds laminés du type Fe235 de limite élastique égale à 235 Newton/mm²
- soit des barres laminées à haute adhérence du type Fe500 de limite élastique au mois égale à 500 newtons par mm².

Les aciers pour armatures devront être exempts de failles, criques, fontes, fissures, soufflures et manque de matières. Les tranches sciées ou cisailées devront être nettes et sans défaut. D'une manière générale, les armatures ne devront pas présenter des défauts préjudiciables à leur emploi.

• **Blocs en aggloméré de ciment (parpaings)**

Les maçonneries verticales seront réalisées en blocs de béton moulés et non armés (parpaings) répondant aux dimensions suivantes :

- Fondations : 20 x 20 x 40
- Murs porteurs : 15 x 20 x 40

Les parpaings seront mis en place creux ou bourrés de gros mortier, suivant indications du projet d'exécution.

IV.3. Préparation des coffrages, ferrailage et réservations

• **Coffrage du béton armé**

Les coffrages sont contreventés avec des accessoires adaptés pour être parfaitement rigides. Ils doivent supporter sans se déformer, le poids et la poussée du béton, les effets des vibrations et le poids des hommes employés au travail. Les assemblages sont jointifs et étanches pour éviter les pertes d'eau et de laitance pendant la mise en place du béton. L'utilisation des huiles de décoffrage est recommandée pour imperméabiliser le bois, éviter que le béton adhère aux banches et améliorer l'aspect de surface.

Les surfaces en contact avec le béton sont lisses et débarrassées de tous défauts de surface et autres déchets préjudiciables à la qualité de l'ouvrage. Les coffrages en bois sont réalisés dans des essences dépourvues de tanin. Le bois doit être suffisamment sec et stabilisé. Les planches sont suffisamment épaisses pour éviter le gauchissement. En cas d'utilisation de coffrages métalliques, ils sont débarrassés avant utilisation de toutes traces d'oxydation.

Les coffrages appropriés sont fabriqués et aménagés pour la réalisation des formes en béton armé, les percements et trémies réalisés dans les ouvrages. Les éléments de coffrages sont soigneusement retirés avant l'exécution des scellements ou de tous autres travaux.

• **Ferrailage et pose des armatures**

Les armatures seront façonnées et mises en œuvre selon les plans de ferrailage soumis par le Co-contractant et approuvés par l'Ingénieur de la Lettre-Commande.

Lors de leur mise en œuvre, les aciers pour armatures seront parfaitement propres, sans rouille, peinture, graisse, ciment ou terre. Les barres seront coupées à bonne longueur à la cisaille et le cintrage sera réalisé soit manuellement, soit mécaniquement à froid. Le cintrage à chaud n'est pas autorisé. Les crochets seront retournés à 45°.

L'assemblage des barres se fait par ligaturage, afin d'assurer la continuité des armatures par un recouvrement mesuré hors crochet. La mise en place des armatures est particulièrement soignée, de manière à ce qu'elles ne s'écartent pas de la position définie, au moment de la mise en œuvre du béton.

Les armatures doivent être parfaitement enrobées par le béton. Elles ne doivent pas être apparentes après décoffrage. L'écartement des faces intérieures du coffrage est au minimum de 5 cm pour les ouvrages enterrés et hors sol, exposés aux intempéries et de 2,5 cm pour les ouvrages hors sol non exposés aux intempéries.

• **Passage des canalisations, gaines et fourreaux**

Les gaines sont mises en place avant l'exécution des dallages de sol, des chapes et des enduits. La traversée des murs et cloisons est réalisée à l'aide de fourreaux de diamètres appropriés et obturés aux extrémités avec un produit plastic de calfeutrage, assurant l'étanchéité entre les locaux.

IV.4. Exécution des ouvrages en béton armé

• **Dosage des bétons de propreté**

Les bétons de propreté seront dosés à 150 Kg de ciment par mètre cube de béton. La composition, est précisée par les études préalables réalisées par le Co-contractant qui doit soumettre les essais et les éprouvettes à l'approbation de l'Ingénieur de la Lettre-Commande. La composition donnée à titre indicatif est la suivante :

- Ciment : 150 Kg/m³
- Sable : 400 litres/m³
- Gravier : 800 litres/m³
- Eau : 175 litres/m³

Le béton de propreté sera exécuté sous les semelles et longrines de fondation et sur une épaisseur moyenne de 5 centimètres, avec un débordement de 5 centimètres de part et d'autre des fondations.

Les câbles électriques de mise à la terre seront posés avant le coulage du béton de propreté.

• **Décoffrage**

Le décoffrage est effectué en évitant les chocs et par des efforts purement statiques. Les banches périphériques peuvent être retirées dans un premier temps afin de permettre le dégagement des joints de dilatation. Le décoffrage des éléments bas intervient le plus tard possible dans le but d'éviter les désordres structurels : notamment lorsque le niveau de durcissement du béton permet de supporter les contraintes d'utilisation normale dans des conditions de sécurité acceptables.

• **Traitement des bétons après décoffrage**

Dans le cas où les bétons qui doivent rester brut de décoffrage sont tachés, ils peuvent être soumis à un traitement avec les produits suivants :

- Taches d'huile : solution de savon - poudre abrasive en poids de chlorure d'ammonium
- Tache de graisse : Solution de savon ou phosphate trisomique
- Tache de peinture : Bichlorure de méthylène
- Tache d'encre : solution d'hydro chlorure de sodium.

Remarque : Il est strictement interdit de faire des saignées dans les ouvrages en béton armé sans l'accord de l'Ingénieur de la Lettre-Commande.

IV.5. Mise en œuvre des dallages

IV. TRAVAUX DE TOITURE

V.1. Caractéristiques des essences de bois

Les essences sélectionnées sont des bois du pays choisis dans les essences suivantes : Azobé, Bilinga, Doussié, Moabi, Padouk ou similaire pour les éléments de ferme. Acajou, Iroko, Movingui, Sapelli pour les pannes. Les éléments de charpente en bois blanc ne sont autorisés que sur spécifications du Devis Technique Particulier (type Ayous ou Frake)

Les caractéristiques techniques, physiques et chimiques sont les suivantes :

- Elles sont conformes aux normes NF B51.001 et NF B51.002.
- Les bois doivent être utilisés à l'état de bois "sec à l'air", soit un degré d'humidité de 15 à 17%.
- Tout le bois à utiliser pour l'exécution des charpentes doit être de très bonne qualité : droits de fil, sans gerçures ni aubier, parfaitement dressé, sans trace de sciage ni flash. Il doit être exempt de toute trace de pourriture, d'échauffement ou de nœuds vicieux. Les nœuds non vicieux pourront être tolérés en nombre limité (un par mètre maximum).

V.2. Matériaux de couverture

La charpente est revêtue de tôles bac aluminium de 6ml et d'épaisseur 6/10^{ème}.

V.3. Accessoires métalliques d'assemblage des pièces de charpente et de couverture

Les boulons employés pour l'assemblage des éléments de charpente bois sont en acier inoxydable ou en inox avec tête fraisée bombée ou plate et collet carré et un corps cylindrique dans la partie non taraudée. Ils sont associés à des écrous

Le diamètre des boulons est limité au 1/6^{ème} de la largeur de la pièce de bois. Le filetage est égal au tiers de la longueur du boulon. Les boulons et les écrous comportent un filetage et un taraudage net et uniforme. Les têtes de boulons sont refoulées dans la masse et non rapportées.

Les vis utilisées sont des vis à bois en acier inoxydable.

Les pointes utilisées sont des pointes à bois en acier inoxydable.

Les plaques métalliques d'assemblage sont réalisées en acier inoxydable.

V. CHARPENTES

VI.1. Generalites

Les charpentes à réaliser au titre de la Lettre-Commande sont par clouage pour les éléments de fermes. Les travaux sont exécutés de façon à ce que les ouvrages présentent toutes les qualités de stabilité et de durabilité. Les bois sont traités contre les insectes prédateurs du bois et les champignons.

• Montage des fermes de charpente

Les fermes de charpentes sont réalisées avec des sections de bastaings 3x15. Les arbalétriers et les entrails sont triangulés avec des montants et diagonales comprimés. Les fermes sont contreventées entre elles longitudinalement pour résister à la traction et à la compression.

Les fermes sont solidement ancrées dans le chaînage haut des murs périphériques par les fers en attente. Les assemblages sont soignés et conçus pour supporter les efforts de traction et de compression, les efforts tranchants et les moments de flexion transmis par le poids propre des matériaux et les charges de vents.

• Montage des pannes

Les pannes sont réalisées avec des sections de chevrons 8x8. Elles sont fixées sur les échantignolles formées par les montants des fermes qui contreventent arbalétriers et entrails. Les assemblages sont soignés et les joints d'assemblage des pannes sont placés au droit des appuis sur les arbalétriers ou les murs de refends.

VI. COUVERTURE

VII.1. Généralités

La couverture protège l'ensemble de l'ouvrage contre les intempéries, de façon étanche et durable.

VII.2. Montage des tôles

La couverture est constituée de tôles bacs, en aluminium d'épaisseur 5/10^{ème} anodisé assemblées au sommet d'onde par crochets galvanisés ou tirefonds auto perceurs en inox pour plaques et tôles. Le recouvrement des tôles doit être suffisant pour empêcher les défauts d'étanchéité.

L'étanchéité au niveau des têtes de tirefond est assurée par une plaquette incurvée lisse en aluminium ou en acier galvanisé posée sur une rondelle en feutre bitumé ou en néoprène.

Le faîtage est protégé par des tôles faitières dont la liaison avec les tôles doit être particulièrement soignée, notamment au niveau du crantage afin de permettre un encastrement correcte des sommets d'onde, afin d'éviter les défauts d'étanchéité et d'esthétique.

VII. ELECTRICITE

VIII.1. DEFINITION DES TRAVAUX D'ELECTRICITE

VIII.1.1. Généralités

Les travaux du présent lot se rapportent à l'électricité et comprennent l'installation selon les normes :

1. de l'installation de l'ensemble des conduits encastrés destinés à protéger les canalisations électriques, ainsi que les boîtes de dérivation et tous les accessoires nécessaires de pose et de fixation ;
2. de l'ensemble des circuits électriques du bâtiment, nécessaires pour l'alimentation en énergie des appareils d'éclairage, les prises électriques
3. d'un tableau électrique de distribution établi au départ de l'installation et après le disjoncteur général de branchement et qui contient :
 - le raccordement des conducteurs de phase et de neutre arrivant du disjoncteur de branchement et la répartition des conducteurs partant vers les différents circuits ;
 - les dispositifs de protection des circuits et des personnes constitués de coupe-circuits à cartouches ou de disjoncteurs divisionnaires protégeant chaque conducteur de phase ;
 - un interrupteur ou un disjoncteur permettant de sectionner le conducteur neutre de chaque circuit ;
 - un interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) pour la protection des personnes ;
 - un répartiteur de terre pour le raccordement des conducteurs de protection ;
4. de la mise à la terre du bâtiment et des liaisons équipotentielles ;
5. des interrupteurs et prises de courant ;

6. des appareils d'éclairage ;

Sont également compris dans le présent lot, les travaux afférents à d'autres corps d'état et nécessaires à la mise en œuvre des installations électriques telles que définies dans le projet d'exécution, à savoir :

1. les tranchées, saignées, trous, percements et réservations effectués en phase de gros œuvre sous la conduite de l'Ingénieur ;
2. les scellements et rebouchage des tranchées, saignées, trous, percements et réservations, ainsi que les raccords divers résultant de la fixation des appareils ;
3. la peinture des armoires et appareillages relatifs aux installations électriques.

Les schémas sont donnés à titre indicatif et ne diminuent en rien la responsabilité du Co-contractant dans l'établissement du projet d'exécution. Toute modification ou amélioration proposée par le Co-contractant est soumise à l'approbation préalable de l'Ingénieur. De plus, le Co-contractant est responsable des dégradations sur les ouvrages déjà achevés qui résultent des travaux dont il a la charge. D'une façon générale, le Co-contractant ne peut invoquer une omission, ni aucune interprétation des documents pour refuser de fournir ou de monter un dispositif permettant de garantir le bon fonctionnement et d'assurer la sécurité de son installation.

VIII.1.2. Plans d'électricité

Le Co-contractant fournit dans le projet d'exécution :

1. Un schéma complet du circuit électrique de distribution comportant :
 - le tracé unifilaire des circuits de distribution, indiquant la puissance et l'intensité supportée par chacun des circuits ;
 - le tracé multifilaire des circuits de commande ;
 - les appareils de protection installés, leur nature et leur calibre et leur pouvoir de coupure ;
 - les plans de borniers ;
 - les appareils électriques ou d'éclairage installés et la puissance de court-circuit à chaque niveau de la distribution.
- Schéma des liaisons de terre TT

• **Section des câbles de courant**

1. La section des câbles conducteurs phase ne peut être inférieure :
 - à 2,5 mm² pour l'alimentation des prises de courant (courant assigné maximal de 20 A avec cartouches à fusibles et 25 Ampères avec disjoncteur divisionnaire) ;
 - à 1,5 mm² pour l'éclairage (courant assigné maximal de 10 A avec cartouches à fusibles et 16 Ampères avec disjoncteur divisionnaire) ;
2. La section des câbles conducteurs neutres peut être réduite dans la mesure où l'on peut calibrer l'appareil de protection omnipolaire à l'intensité maximale admissible par ce conducteur ;
3. La section des conducteurs de terre est déterminée conformément aux chapitres 4 et 5 de la norme UTEC 15.100 ;
4. La section des câbles conducteurs est déterminée en fonction des intensités admissibles :
 - de chutes de tension ;
 - des appareils de protection en amont.

Notamment, il faut tenir compte des tableaux 52 C à 52 H pour les intensités admissibles compatibles avec l'échauffement et des tableaux 53 A et 53 B de la norme NFC 15100. Les courants admissibles dans les canalisations sont déterminés selon les indications des tableaux 52 et 53 de la norme NFC 15 100, les sections des câbles sont choisies parmi celles définies par les normes françaises en vigueur.

VIII.1.3. Puissance d'installation

Afin de déterminer les caractéristiques des alimentations nécessaires, la puissance de l'installation en régime permanent est estimée à partir des puissances nominales des appareils.

VIII. MENUISERIE METALLIQUE

IX.1. GENERALITES SUR LA MENUISERIE METALLIQUE

Les travaux du présent lot concernent la réalisation des menuiseries métalliques : ferronnerie, aluminium, zinc, acier, inox, fonte et quincaillerie. Il s'agit de :

- la fourniture et l'installation des portes, huisseries métallique, des châssis et battants ;
- la fourniture et l'installation des serrures, targettes et autres pièces de quincaillerie et de serrurerie destinées à équiper les battants des portes.

Le co-contractant s'assure que les positions de tous les scellements et enclaves projetés, relatifs aux pièces de serrurerie et de quincaillerie, figurent dans le projet d'exécution.

Le co-contractant requiert l'accord préalable de l'Ingénieur avant d'engager la réalisation des ouvrages de menuiserie métallique.

IX.2. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

Le co-contractant doit se conformer aux prescriptions techniques relatives à la qualité des matériaux et aux conditions de mise en œuvre, définies au dans les DTU 36-37-39, établis par le Centre Scientifique du Bâtiment (C.S.T.B.), 4 Avenue du Recteur Poincaré, Paris 16ème (FRANCE). En général, toutes les menuiseries métalliques doivent répondre aux normes NP 24201 et 24302.

Les différentes pièces métalliques, profilés, serrurerie et quincaillerie sont choisies en fonction des efforts à fournir et des conditions d'encastrement. Ils doivent apporter toutes les garanties de résistance aux efforts normaux conformes à l'usage auxquels ils sont destinés :

- La surface des éléments de quincaillerie doit être lisse et dépourvue de toutes irrégularités.
- Les soudures ne doivent présenter aucune discontinuité.

IX.3. MISE EN ŒUVRE DES OUVRAGES DE MENUISERIE METALLIQUE

IX.3.1. Détails d'exécution

Les assemblages soudés, visés ou rivetés sont exécutés de manière à résister sans déformation permanente ni amorcent de rupture aux efforts normaux auxquels ils sont soumis.

Les fers seront dressés et coupés régulièrement sans garrots ni cassures. Les assemblages d'angles doivent être soigneusement réalisés et ajustés. Ils ne doivent comporter aucune trace de soudure en saillie.

Les pattes de scellement sont réalisées à queue de carpe avec une longueur de 10 cm au minimum. Elles doivent être suffisamment longues pour assurer une fixation solide et durable de l'ouvrage. Toutes les vis employées sont posées à fleur de la pièce fixée.

IX.3.2. Clés

Les clés sont fournies en trois exemplaires et étiquetées. Elles sont préservées pendant les travaux et placées dans les canons de serrures correspondants au moment de la réception provisoire des ouvrages. Une notice des clés correspondant à l'organigramme des locaux est fournie au Maître d'Ouvrage en quatre exemplaires.

IX. PEINTURES ET VERNIS

XII.1. GENERALITES DES PEINTURES

XII.1.1. Objet des travaux de peinture

La réalisation des travaux de peinture concerne la fourniture et la pose de peinture sur l'ensemble des ouvrages conformément aux dispositions du CCTP.

XII.1.2. Peintures glycérophthaliques (classe 4a)

Les peintures glycérophthaliques à base de résines alkydes en solution solvant sont destinées en priorité au recouvrement des pièces et ouvrages métalliques intérieurs et extérieurs, après la pose d'une peinture anticorrosion.

XII.1.3. Colorants

Les colorants de type universel sont dosés et mélangés sur place dans une proportion de 3% maximum du volume de peinture, hormis les prescriptions du fabricant de peinture. Ils sont utilisés conformément aux teintes du nuancier retenues par l'Ingénieur de la Lettre-Commande.

XII.1.4. Livraison sur chantier – marquage des produits

Les produits parviennent au chantier dans des récipients clos, comportant les marques et les références d'origine. Les produits fournis doivent correspondre et respecter scrupuleusement les spécifications prescrites dans le CCTP.

XII.2. OUVRAGES PREPARATOIRES ET ACCESSOIRES

XII.2.1. Règles générales d'exécution

Les travaux de peinture doivent être exécutés sur des subjectiles parfaitement secs et lisses. Avant application de toute couche, de peinture ou de vernis, le subjectile doit être révisé et faire l'objet d'un rebouchage s'il y'a lieux et doit être débarrassé de toutes les poussières, tâches et autres salissures. Notamment, les plafonds et les murs doivent être débarrassés des tracés de repérage laissés par l'électricien.

XII.2.2. Epoussetage, brossage et dérouillage

Les surfaces et les matériaux tâchés ou poussiéreux, font l'objet d'un nettoyage préalable par époussetage puis par brossage à la brosse dure, avant la pose des enduits et l'application des différentes couches de peinture ou de vernis.

Les pièces métalliques sont soigneusement débarrassées des traces de rouille, par un nettoyage à la brosse métallique, par grattage à sec, par martelage ou par tout autre procédé, préalablement à la pose d'une peinture antirouille.

XII.3. MISE EN ŒUVRE DES PEINTURES ET VERNIS

XII.3.1. Règle d'application des couches de peinture

- Les couches successives doivent être de tons légèrement différents et déterminé suivant les indications de l'Ingénieur. Sauf impossibilité, ces tons vont du moins clair au plus clair, pris à partir du subjectile.
- Les gouttes, les coulures et toutes les irrégularités qui apparaissent sur le subjectile sont nettoyées ou grattées avant l'application d'une nouvelle couche.
- Une couche ne devra être appliquée qu'après séchage complète de la couche précédente.
- Lorsque les fabricants ont fixé des règles d'emploi pour les produits de leur fabrication, ces règles doivent être observées. Après achèvement et séchage de la couche définie :
 - le subjectile doit être totalement masqué
 - les arêtes et parties moulurées doivent être bien dégagées.
- Le ton définitif doit être régulier et conforme à celui de la surface témoin, à défaut de la surface témoin, il doit être conforme au ton de l'échantillon accepté par l'Ingénieur correspondant à cette partie d'ouvrage.
- Les reprises ne doivent pas être visibles.
- L'application des peintures ne doit donner lieu à aucune surépaisseur anormale dans les feuillures.

X. V.R.D

Au titre du présent lot, le Co-contractant doit réaliser les prestations suivantes :

- Dallage des alentours du bâtiment en béton ordinaire ;
- Rampes d'accès en béton armé ;

XIII.1. DALLAGE EXTERIEUR

Les murs de soubassement seront protégés par un dallage de 80 cm de largeur et 8 cm d'épaisseur tout autour du bâtiment.

Ce dallage sera en béton ordinaire dosé à 350 Kg/m³.

Pièce N°6 :

Cadre du Bordereau des Prix Unitaires (CBPU)

**Cadre du Bordereau des Prix Unitaires des travaux de
réhabilitation de deux (02) salles de classe à l'école
primaire publique Groupe I de Messamena**

N° prix	DESIGNATION DE LA NATURE D'OUVRAGE	Unité	Prix unitaires	
			En chiffre	En lettre
LOT 100 : TRAVAUX PREPARATOIRES – ETUDES				
101	<p><u>INSTALLATIONS DE CHANTIER ET ETUDES D'EXECUTION</u></p> <p>Ce prix rémunère au forfait, l'installation de chantier et les frais d'établissement d'un Projet d'exécution des travaux, et toutes opérations préparatoires.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les frais de mise en place des installations, l'aménagement d'une base vie pour le personnel de l'Entreprise et la location ou acquisition des terrains, s'ils ne sont pas mis à la disposition de l'Entreprise par l'Administration. - Les frais d'installation de tous les matériels nécessaires à l'exécution des travaux, en particulier : <ul style="list-style-type: none"> o L'installation des équipements pour les bétons (atelier de coffrage, ateliers de ferrailage, bétonnière, vibreur, véhicule de liaison, groupe électrogène) ; o La construction d'une baraque de chantier de 6mx3,5m de hauteur 3m ; o Le déplacement total ou partiel de ces installations au cours du chantier y compris les transferts. - Les frais de repliement du chantier, en particulier : <ul style="list-style-type: none"> o Le démontage et l'enlèvement ou la suppression de toutes les installations fixes appartenant à l'Entreprise; o Le démontage et le repliement des ateliers de fabrication ; o Le repliement de tout le personnel et le matériel amenés de la base vie ou du chantier. <p>Les études d'exécution comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les plans et les notes de calcul ; - La méthodologie d'exécution des travaux ; - Les travaux préparatoires tels que les levés topographiques et essais géotechniques etc; 	FF		
103	<p><u>DEMOLITIONS ET MISE EN DEPOT OU TRANSPORT A LA DECHARGE PUBLIQUE</u></p> <p>Ce prix rémunère au forfait la démolition et mise en dépôt ou transport à la décharge publique pendant toute la durée du chantier.</p>	FF		
LOT 200 : MACONNERIE - ELEVATION				
201	<p><u>PARPAINGS EN AGGLOS CREUX DE 15X20X40</u></p> <p>Ce prix rémunère au mètre carré (m2) la fourniture et la pose des parpaings creux conformément au CCTP.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture des parpaings creux selon le CCTP ; - la fourniture du mortier de pose dosé à 400 kg/m3 ; - la mise en œuvre ; - toutes sujétions. <p>Ce prix s'applique au mètre carré, mesuré par métré contradictoire.</p>	m ²		
202	<p><u>CLAUSTRAS</u></p> <p>Ce prix rémunère au mètre carré (m2) les la fourniture et la pose de claustras conformément au CCTP.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture de claustras selon le CCTP ; - la fourniture du sable et du ciment selon le CCTP ; - la mise en œuvre des claustras ; - toutes sujétions. 	m ²		

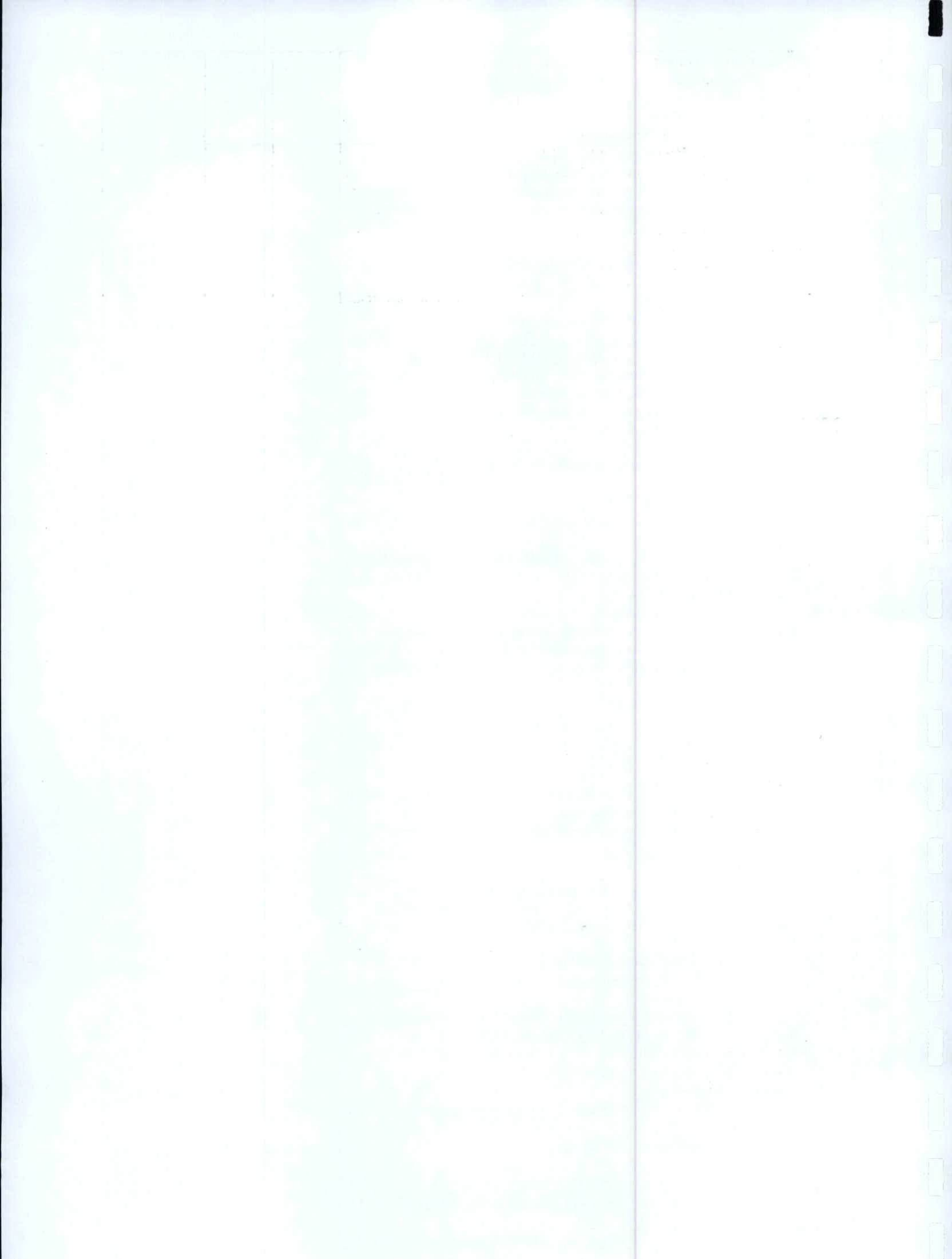
	Ce prix s'applique au mètre carré, mesuré par métré contradictoire.			
203	<p><u>ENDUITS POUR MURS INTERIEURS ET EXTERIEURS</u> Ce prix rémunère au mètre carré (m2) les enduits conformément au CCTP. Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture du sable et du ciment selon le CCTP ; - la fourniture d'eau de gâchage selon le CCTP ; - la mise en œuvre d'une couche de 1,5 cm d'épaisseur ; - toutes sujétions. <p>Ce prix s'applique au mètre carré, mesuré par métré contradictoire.</p>	M2		
204	<p><u>CHAPE LISSEE</u> Ce prix rémunère au mètre carré (m2) les chapes lissées conformément au CCTP. Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture du sable et du ciment selon le CCTP ; - la fourniture d'eau de gâchage selon le CCTP ; - la mise en œuvre d'une couche de 1,5 cm d'épaisseur ; - toutes sujétions. <p>Ce prix s'applique au mètre carré, mesuré par métré contradictoire.</p>	M2		
205	<p><u>TABLEAU MURAL</u> Ce prix rémunère à l'unité (U) la pose d'un tableau mural conformément au CCTP. Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture du béton dosé à 300 Kg/m3 pour bourrage des agglos au droit du tableau ; - la fourniture et la pose d'un grillage au droit du tableau ; - l'application de l'ardoisine conformément au CCTP ; - toutes sujétions. <p>Ce prix s'applique à l'unité, mesuré par métré contradictoire.</p>	U		
206	<p><u>BETON DOSE A 300 KG/M3 POUR DALLAGE DU SOL Ep 8 cm Y COMPRIS TOUTE SUJETION D'EXECUTION DE LA CHAPE INCORPOREE de 2 cm</u> Ce prix rémunère au mètre carré (m2) l'exécution du dallage avec chape incorporée, conformément au CCTP. Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture de gravier selon le CCTP ; - la fourniture de sable et de ciment selon le CCTP ; - la fourniture d'eau de gâchage ; - la mise en œuvre - toutes sujétions. <p>Ce prix s'applique au mètre carré, mesuré par métré contradictoire.</p>	m ²		
LOT 300 : CHARPENTE - COUVERTURE-PLAFOND				
301	<p><u>FOURNITURE ET POSE FERMES EN BASTAINGS DE 3X15 cm DOUBLES ET TRAITES</u> Ce prix rémunère au mètre cube (m3), mesuré par métré contradictoire, la fourniture et le façonnage des fermes en bois massif conformément au CCTP. Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture de bois suivant le CCTP ; - le débit ; - le traitement du bois - le façonnage et la pose ; - toutes sujétions <p>Ce prix s'applique au mètre cube, mesuré par métré contradictoire</p>	m ³		
302	<p><u>FOURNITURE ET POSE PANNES EN CHEVRONS EN BOIS DUR DE 8x8 cm TRAITES</u> Ce prix rémunère au mètre cube (m3), mesuré par métré contradictoire, la fourniture et la pose des pannes en chevrons de 8x8 cm conformément au CCTP. Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture des pannes suivant le CCTP ; 	m ³		



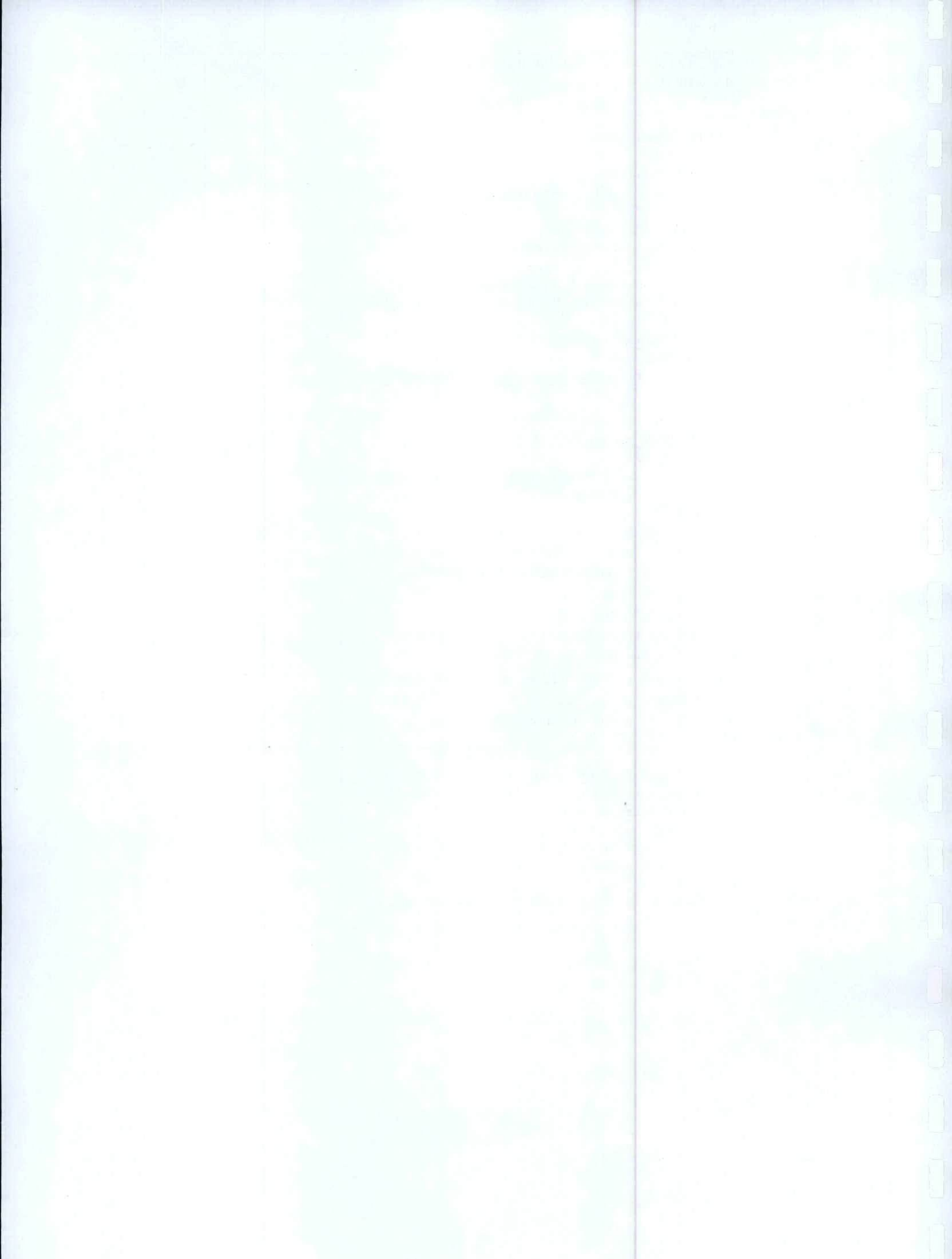
	<ul style="list-style-type: none"> - le débit ; - le traitement des pannes ; - le façonnage et la pose ; - toutes sujétions <p>Ce prix s'applique au mètre cube, mesuré par mètre contradictoire</p>			
303	<p><u>FOURNITURE ET POSE DE PLANCHES DE RIVE EN BOIS DE CHARPENTE TRAITÉ Y COMPRIS TOUTES SUJETIONS DE PROTECTION EN TOILE ALU DE 5/10ÈME</u></p> <p>Ce prix rémunère au mètre linéaire (ml), mesuré par mètre contradictoire, la fourniture et la pose des planches de rives de 3x30 cm conformément au CCTP.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture des planches de rive suivant le CCTP ; - le débit ; - le traitement des pannes ; - le façonnage et la pose ; - toutes sujétions <p>Ce prix s'applique au mètre linéaire, mesuré par mètre contradictoire</p>			
304	<p><u>FOURNITURE ET POSE DES TOILES ALU BAC 5/10È Y COMPRIS ACCESSOIRES DE FIXATION ET TOUTES AUTRES SUJETIONS</u></p> <p>Ce prix rémunère au mètre carré (m²), mesuré par mètre contradictoire, la fourniture et la pose des tôles bac 5/10è conformément au CCTP.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture de la tôle bac 5/10è ; - le débit ; - la fourniture des accessoires de pose (tire fonds, cavaliers, rondelles feutres) ; - la pose ; - toutes sujétions <p>Ce prix s'applique au mètre carré, mesuré par mètre contradictoire.</p>	m ²		
305	<p><u>FOURNITURE ET POSE TOILE FAÏTIÈRE DE 50 CM DE LARGE</u></p> <p>Ce prix rémunère au mètre linéaire (ml), mesuré par mètre contradictoire, la fourniture et la pose de la tôle faïtière crantée de 50 cm de large, conformément au CCTP.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture de la tôle faïtière crantée de 50 cm de large ; - le débit ; - la fourniture des accessoires de pose ; - la pose ; - toutes sujétions <p>Ce prix s'applique au mètre linéaire, mesuré par mètre contradictoire.</p>	ml		
306	<p><u>FOURNITURE ET POSE PLAFOND EN PANNEAUX DE CONTRE-PLAQUE 60/120 A PEINDRE FIXE SUR OSSATURE EN BOIS PREALABLEMENT TRAITÉ Y COMPRIS ACCESSOIRES, COUVRES JOINTS ET TOUTES AUTRES SUJETIONS</u></p> <p>Ce prix rémunère au mètre carré (m²), mesuré par mètre contradictoire, la fourniture et la pose de faux plafond en contreplaqué conformément au CCTP.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture selon le CCTP; - le solivage en bois dur de 4X8cm en trame de 60x120 ; - la fourniture des accessoires de pose ; - le façonnage en panneaux de 60x120 et la pose ; - toutes sujétions <p>Ce prix s'applique au mètre carré, mesuré par mètre contradictoire.</p>	m ²		
307	<p><u>FOURNITURE ET POSE RIVE DE PIGNON EN ALU</u></p> <p>Ce prix rémunère au mètre carré (m²), mesuré par mètre contradictoire, la fourniture et la pose des tôles ALU conformément au CCTP.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture selon le CCTP; - le solivage en bois dur de 4X8cm ; 	m ²		

	<ul style="list-style-type: none"> - la fourniture des accessoires de pose ; - le façonnage et la pose ; - toutes sujétions <p>Ce prix s'applique au mètre carré, mesuré par mètre contradictoire.</p>			
LOT 400 : MENUISERIE METALLIQUE				
401	<p><u>FOURNITURE ET POSE DE PORTE METALLIQUE AVEC IMPOSTE FIXE 1.00x2.00</u></p> <p>Ce prix rémunère à l'unité (U), mesuré par mètre contradictoire, la fourniture et la pose des portes métalliques avec imposte fixe 1,00x2,00 conformément au CCTP.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture des tôles planes d'épaisseur 10 /10è ; - la fourniture des tubes carrés de 30 pour ossature de la porte métallique ; - le façonnage des panneaux métalliques ; - la fixation d'une serrure à vachette canon munie de poignet ; - la fixation du battant sur une cornière de 30 à fixer sur le cadre en bois ; - toutes sujétions. <p>Ce prix s'applique à l'unité, mesuré par mètre contradictoire.</p>	U		
402	<p><u>FOURNITURE ET POSE SEUIL EN CORNIERE DE 30</u></p> <p>Ce prix rémunère au mètre linéaire (ml), mesuré par mètre contradictoire, la fourniture et la pose des cornières de 30 sur les nez des vérandas et estrades conformément au CCTP.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture des cornières de 30 ; - le façonnage des cornières par la fixation des pattes de scellement ; - la fixation des cornières façonnées sur les nez de véranda et de l'estrade; - toutes sujétions. <p>Ce prix s'applique au mètre linéaire, mesuré par mètre contradictoire.</p>	ml		
LOT 500 : ELECTRICITE				
501	<p><u>FOURNITURE ET POSE GAINE ANNELE OK-PLAST-CAM</u></p> <p>Ce prix rémunère au rouleau posé (Rouleau), mesuré par mètre contradictoire, la fourniture et la pose des gaines annelées de 13 mm conformément au CCTP, et sur la base des plans et notes de calculs approuvés par l'Ingénieur du Marché.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'exécution des saignées conformément aux plans d'électricité ; - la fourniture des fourreaux électriques suivant le CCTP ; - la pose ; - les raccords sur les saignées ; - toutes sujétions. <p>Ce prix s'applique au rouleau de tubes posé, mesuré par mètre contradictoire.</p>	Rleau		
502	<p><u>FOURNITURE ET POSE PRISE DE COURANT 2P+T</u></p> <p>Ce prix rémunère à l'unité (U), mesuré par mètre contradictoire, la fourniture et la pose des prises de courants conformément au CCTP, et sur la base des plans et notes de calculs approuvés par l'Ingénieur du Marché.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture des prises suivant le CCTP ; - la pose ; - toutes sujétions. <p>Ce prix s'applique à l'unité, mesuré par mètre contradictoire.</p>	U		
503	<p><u>FOURNITURE ET POSE DE REGLETTES COMPLETES DE 1,20M</u></p> <p>Ce prix rémunère à l'unité (U), mesuré par mètre contradictoire, la fourniture et la pose des réglettes complètes de 120 cm conformément au CCTP, et sur la base des plans et notes de calculs approuvés par l'Ingénieur du Marché.</p>	U		

	<p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture des réglettes suivant le CCTP ; - la pose ; - toutes sujétions. <p>Ce prix s'applique à l'unité, mesuré par mètre contradictoire.</p>			
504	<p><u>INTERRUPTEUR SIMPLE ALLUMAGE</u></p> <p>Ce prix rémunère à l'unité (U), mesuré par mètre contradictoire, la fourniture et la pose des interrupteurs simples allumages conformément au CCTP, et sur la base des plans et notes de calculs approuvés par l'Ingénieur du Marché.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture des prises suivant le CCTP ; - la pose ; - toutes sujétions. <p>Ce prix s'applique à l'unité, mesuré par mètre contradictoire.</p>	U		
505	<p><u>FOURNITURE ET POSE FIL TH 1.5 ET 2.5 mm2 POUR TOUTES LES INSTALLATIONS (PRISES ET LAMPES)</u></p> <p>Ce prix rémunère au rouleau posé (Rouleau), mesuré par mètre contradictoire, la fourniture et la pose de câble TH de 2,5 mm2 conformément au CCTP, et sur la base des plans et notes de calculs approuvés par l'Ingénieur du Marché.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture des câbles suivant le CCTP ; - la pose ; - toutes sujétions. <p>Ce prix s'applique au rouleau de câble posé, mesuré par mètre contradictoire.</p>	Rleau		
506	<p><u>ACCESSOIRES (ATTACHES, BOITIERS, DERIVATIONS, DOMINOS, ETC) ET RACCORDEMENT ENEVTUEL AU RESEAU EXISTANT DANS L'ETABLISSEMENT</u></p> <p>Ce prix rémunère l'ensemble des accessoires (Ens), mesuré par mètre contradictoire, la fourniture et la pose des accessoires nécessaires à la mise en place des installations électriques conformément au CCTP et sur la base des plans et notes de calculs approuvés par l'Ingénieur du Marché.</p> <p>Ces accessoires comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les dominos ; - les boitiers; - les dérivation - la pose ; - toutes sujétions raccordement, le cas échéant, au réseau existant dans l'Etablissement.. <p>Ce prix s'applique à l'ensemble des accessoires posés, mesuré par mètre contradictoire.</p>	Ens		
LOT N° 600 : PEINTURE				
601	<p><u>PREPARATIONS DES SURFACES A PEINDRE</u></p> <p>Ce prix rémunère au mètre carré (m2), la préparation des surfaces à peindre sur les murs intérieurs et au plafond conformément au CCTP.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'exécution d'une couche d'impression suivant le CCTP ; - le matériel de mise en œuvre ; - toutes sujétions. <p>Ce prix s'applique au mètre carré (m2), mesuré par mètre contradictoire.</p>	m ²		
602	<p><u>MURS EXTERIEURS (PANTEX 1300 OU EQUIVALENT)</u></p> <p>Ce prix rémunère au mètre carré (m2), la pose de la peinture sur les murs extérieurs conformément au CCTP.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'exécution d'une couche de finition en peinture acrylique suivant le CCTP ; - le matériel de mise en œuvre ; - toutes sujétions. <p>Ce prix s'applique au mètre carré (m2), mesuré par mètre contradictoire.</p>	m ²		
603	<p><u>PEINTURE POUR MURS INTERIEURS ET PLAFOND AU PANTEX 800 OU EQUIVALENT</u></p> <p>Ce prix rémunère au mètre carré (m2), la pose de la peinture sur les</p>	m ²		



	<p>murs intérieurs et au plafond conformément au CCTP. Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'exécution d'une couche de finition en peinture acrylique suivant le CCTP ; - le matériel de mise en œuvre ; - toutes sujétions. <p>Ce prix s'applique au mètre carré (m2), mesuré par métré contradictoire.</p>			
604	<p><u>MENUISERIE BOIS ET METALLIQUE (PEINTURE GLYCERO-PHTALIQUE)</u></p> <p>Ce prix rémunère au mètre carré (m2), la pose des peintures à huile email sur les menuiseries conformément au CCTP. Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'exécution d'une couche d'impression suivant le CCTP ; - l'exécution d'une couche de finition en peinture acrylique suivant le CCTP ; - le matériel de mise en œuvre ; - toutes sujétions. <p>Ce prix s'applique au mètre carré (m2), mesuré par métré contradictoire.</p>	m2		
LOT N° 700 : VRD				
701	<p><u>CANIVEAUX DE 40x20 cm EN BETON ARME (FOND ET PAROI LISSE de 10 cm)</u></p> <p>Ce prix rémunère au mètre linéaire (ml), les travaux de construction des caniveaux en béton armé conformément au CCTP. Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture du gravier, sable et ciment suivant le CCTP ; - la fourniture des aciers en HA8 pour les cadres espacés de 40 cm et des aciers HA6 pour les aciers de constructions ; - le façonnage des cadres en aciers HA8 ; - le façonnage du ferrailage des caniveaux ; - le coffrage des caniveaux d'épaisseur des parois 10 cm ; - les réglages topographiques ; - la mise en œuvre du béton et le coulage des caniveaux ; - toutes sujétions. <p>Ce prix s'applique au mètre linéaire (ml), mesuré par métré contradictoire.</p>	ML		
702	<p><u>DALLAGE D'AUTOUR ép 8cm EN BETON DOSE A 300 KG/M3</u></p> <p>Ce prix rémunère au mètre carré (M2), les travaux de dallage d'autour en béton conformément aux spécifications techniques du CCTP. Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture du gravier, sable et ciment suivant le CCTP ; - la mise en œuvre du béton et le coulage in situ ; - toutes sujétions. <p>Ce prix s'applique à au mètre carré (m2), mesuré par métré contradictoire.</p>	M2		

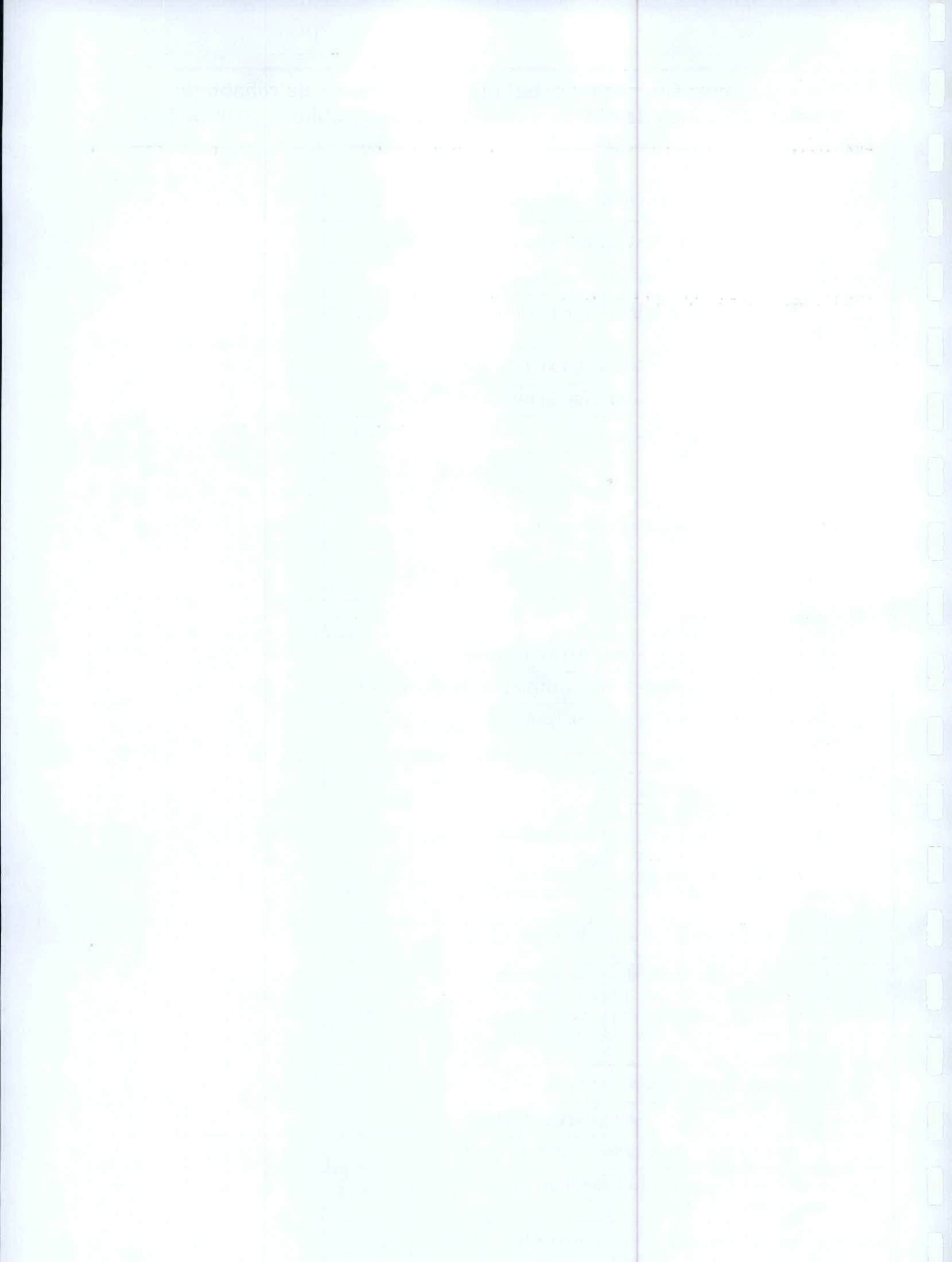


Pièce N°7 :
Cadre du Devis Quantitatif et Estimatif (DQE)



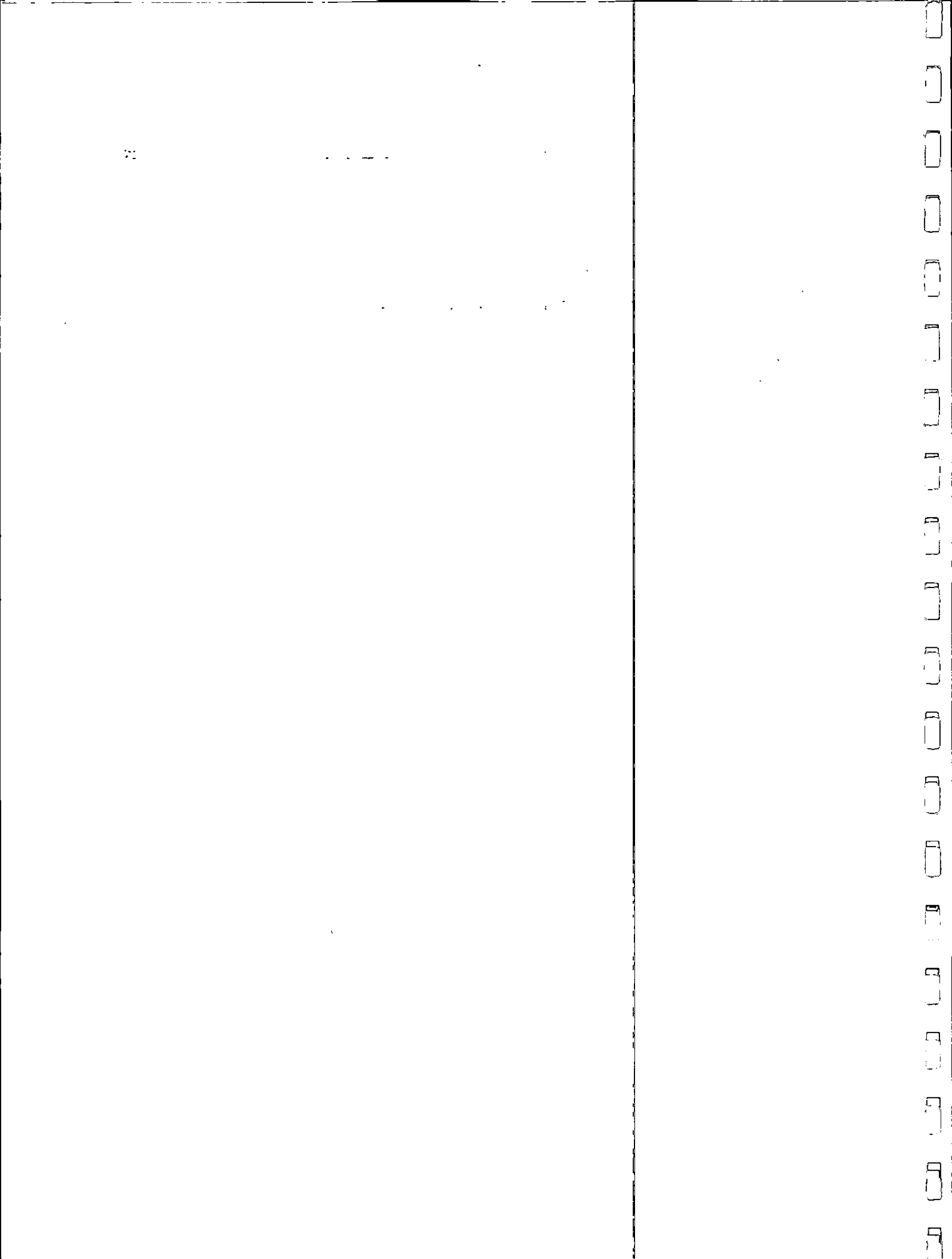
**Cadre du Devis Quantitatif et Estimatif des travaux de réhabilitation
de deux (02) salles de classe à l'école primaire publique Groupe I de**

N°	DESIGNATION	UNITE	QTE	PU	PT
LOT N° 100 : TRAVAUX PREPARATOIRES-ETUDES					
101	Installations de chantier et Etudes d'exécution	FF	1		
102	Démolitions et mise en dépôt ou transport à la décharge publique	FF	1		
SOUS TOTAL LOT 100					
LOT N° 200 : MACONNERIES-ELEVATION					
201	Agglos de 15x20x40 pour pignons	m ²	13,80		
202	Claustras	m ²	20,80		
203	Enduits	m ²	212,92		
204	Chape lissée	m ²	174,72		
205	Tableau	U	2		
206	Dallage du sol	m ²	35,40		
SOUS TOTAL LOT 200					
LOT N° 300 : CHARPENTE - COUVERTURE-PLAFOND					
301	Bois de charpente traité au xylamon; Ferme en basting 3x15	m ³	3,60		
302	Bois de charpente traité au xylamon; Pannes filantes en chevrons de 8x8	m ³	0,73		
303	Fourniture et pose de planches de rive en bois de charpente traite y compris toutes sujétions de protection en tôle alu de 6/10eme	ml	66,60		
304	Fourniture et pose des tôles Alu bac 6/10è y compris accessoires de fixation et toutes autres sujétions	m ²	244,48		
305	Fourniture et pose Tôle faitière de 50 cm de large	ml	19,10		
306	Fourniture et pose plafond en panneaux de contre-plaque 60/120 à peindre fixé sur ossature en bois préalablement traité y compris accessoires, couvres joints et toutes autres sujétions	m ²	178,77		
307	Fourniture et pose Rive de pignon en alu	ml	31,20		
SOUS TOTAL LOT 300					
LOT N° 400 : MENUISERIE METALLIQUE					
401	Fourniture et pose de porte métallique avec imposte fixe 1,00X2,00	U	2,00		
402	Seuil en cornières de 30 pour nez de véranda	ml	21,70		



SOUS TOTAL LOT 400				
LOT N° 500 : ELECTRICITE				
501	Fourniture et pose Gaine annelé OK-PLAST-CAM	Rleau	1,00	
502	Fourniture et pose Prise de courant 2P+T	U	4,00	
503	Fourniture et pose de réglettes complètes de 1,20m	U	10,00	
504	Fourniture et pose Interrupteur simple allumage	U	2,00	
505	Fourniture et pose fil TH 1,5 et 2,5mm	Rleau	2,00	
506	Attaches, dominos, boitiers, boites de dérivation, toutes sujétions de sécurité et raccordement au réseau	Ens	1,00	
SOUS TOTAL LOT 500				
LOT N° 600 : PEINTURE				
601	Préparations des surfaces à peindre	m ²	224,32	
602	Murs extérieurs (pantex 1300 ou équivalent)	m ²	72,44	
603	Peinture pour Murs intérieurs et plafond au pantex 800 ou équivalent	m ²	126,68	
604	Peinture Email soubassement	m ²	25,20	
SOUS TOTAL LOT 600				
LOT N° 700 : VRD				
701	Caniveaux autour du bâtiment	ml	56.60	
702	Dallage des alentours du bâtiment	m2	38.92	
SOUS TOTAL LOT 700				
TOTAL GENERAL HTVA				
TVA 19,25%				
IR 5,5%				
TOTAL GENERAL TTC				
NET A PERCEVOIR				

Arrêter le montant du présent devis à la somme Toutes Taxes Comprises de :



SOMMAIRE

Formulaire N°1 :	Modèle de soumission	86
Formulaire N°2 :	Modèle de déclaration d'intention de soumissionner	87
Formulaire N°3 :	Modèle de caution de soumission	88
Formulaire N°4 :	Modèle de cautionnement définitif	89
Formulaire N°5 :	Modèle de caution d'avance de démarrage	90
Formulaire N°6 :	Modèle de caution de retenue de garantie	91
Formulaire N°7 :	Modèle d'attestation de solvabilité	92
Formulaire N°8	Modèle de présentation des moyens en personnel	93
Formulaire N°9	Modèle de curriculum vitæ	94
Formulaire N°10	Modèle de présentation du matériel	95
Formulaire N°11	Modèle de fiche de planning et d'organisation des travaux	96
Formulaire N°12	Modèle des pouvoirs au mandataire (en cas de groupement d'entreprises)	97
Formulaire N°13	Modèle de cadre d'accord de groupement	98
Formulaire N°14	Modèle groupement d'entreprises	99
Formulaire N 15 :	Modèle Un engagement à pré financer les travaux à hauteur de 20% au moins du montant toutes taxes comprises de la soumission, daté et signé sur l'honneur par le soumissionnaire (voir modèle)	101

Formulaire N°1 : MODELE DE SOUMISSION

Je, soussigné,..... (Indiquer le nom et la qualité du signataire)

Représentant la société, l'entreprise ou le groupement ⁽⁸⁾.....dont le siège social est à , inscrite au registre du commerce de sous le n°.....

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées au Dossier d'Appel d'Offres y compris le(s) additif(s), [rappeler le numéro et l'objet de l'appel d'Offres],

Après m'être personnellement rendu compte de la situation des lieux et avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité, la nature et la difficulté des travaux à effectuer,

- Remets, revêtus de ma signature, le Bordereau des Prix Unitaires ainsi que le Devis Estimatif établissant les prix que j'ai établi moi-même pour chaque nature d'ouvrage, lesquels prix font ressortir le montant de l'offre pour le lot n° _____ à _____ [en chiffres et en lettres] francs CFA Hors TVA, et à _____ [en chiffres et en lettres] francs CFA Toutes Taxes Comprises.
- M'engage à exécuter les travaux dans un délai de _____ jours [indiquer la durée de validité de l'offre, 60 jours] à compter de la date limite de remise des offres.

Les rabais et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants (en cas de possibilité d'attribution de plusieurs lots).

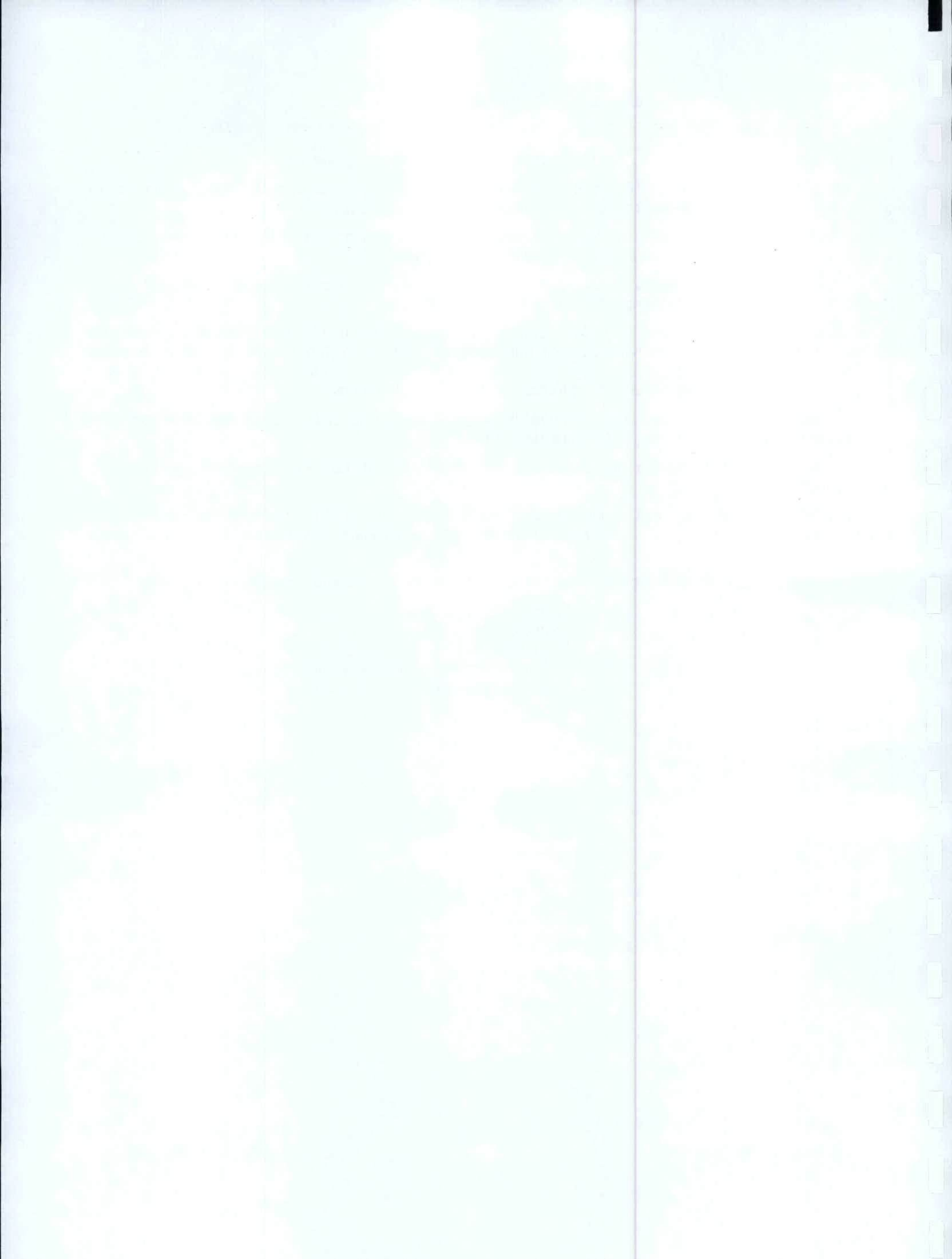
Le Chef de service du marché se libérera des sommes dues par lui au titre du présent marché en faisant donner crédit au compte n° ouvert au nom de auprès de la banque..... Agence de

Avant signature du marché, la présente soumission acceptée par vous vaudra engagement entre nous.

Fait à le
Signature de
En qualité de
Dûment autorisé à signer les soumissions
pour et au nom de ⁽⁹⁾

(8) Supprimer la mention inutile

(9) Annexer la lettre de pouvoirs



Formulaire N°2 : MODELE DE DECLARATION D'INTENTION DE SOUMISSIONNER

Je soussigné, Monsieur (Madame)

De Nationalité _____ faisant élection de domicile à _____

BP : _____ Tél : _____

Agissant en qualité de _____

Au nom et pour le compte de l'Entreprise _____

N° RC : _____ N° Contribuable : _____

Declare par la présente mon intention de soumissionner l'Appel d'Offres National Ouvert **N° 009-**

BIS/AONO/SG/ST/C.MNA/CIPM/2022 DU

En procédure d'urgence pour l'exécution des travaux de

En foi de quoi la présente déclaration est établie et délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à _____, le _____

Formulaire N°3 : MODELE DE CAUTION DE SOUMISSION

Adressée à Monsieur : **Le Maire de la Commune de Messamena**

Attendu que l'Entreprise _____, ci-dessous désignée " le Soumissionnaire ", a soumis son offre en date du _____ pour **la construction de** ci-dessous désignée "l'offre", et pour laquelle il doit joindre un cautionnement provisoire équivalent à **(en lettres) FCFA.**

Nous _____(nom et adresse de la banque), représentée par _____(noms des signataires), ci-dessous désignée "la banque" déclarons garantir le paiement à l'Autorité Contractante de la somme maximale de **(en lettres) FCFA**, que la banque s'engage à régler intégralement à l'Autorité Contractante, s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

- Si le soumissionnaire retire l'offre pendant la période de la validité spécifiée par lui sur l'acte de soumission ;
Ou
- Si le soumissionnaire, s'étant vu notifier l'attribution du Marché par l'Autorité Contractante pendant la période de validité :
 - Manque à signer ou refuse de signer le Marché, alors qu'il est requis de le faire ;
 - Manque à fournir ou refuse de fournir le cautionnement définitif du Marché (cautionnement définitif, comme prévu dans celui-ci).

Nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage un montant allant jusqu'au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de la première demande écrite de l'Autorité Contractante, sans que l'Autorité Contractante soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa demande l'Autorité Contractante notera que le montant qu'il réclame est dû au Maître d'Ouvrage parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, toutes les deux, sont remplies, et qu'il spécifiera quelle(s) a(ont) joué.

La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par l'Autorité Contractante pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des offres. Toute demande de l'Autorité Contractante tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusée de réception, avant la fin de cette période de validité.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

A _____, le _____

Formulaire N°4 : MODELE DE CAUTIONNEMENT DEFINITIF

Banque :
Référence de la Caution N° _____

Adressée à Monsieur : Le **Maire de la Commune de Messamena** ci-dessous désigne "**Maître d'Ouvrage**"

Attendu que _____ (nom et adresse de l'Entreprise), ci-dessous désigné "l'Entrepreneur" s'est engagé, en exécution du Marché désigné le "Marché", à réaliser les travaux de **construction de** comprenant notamment :

- ◆
- ◆
- ◆

Attendu qu'il est stipulé dans le Marché que l'Entrepreneur remettra à l'Autorité Contractante un cautionnement définitif, d'un montant égal à cinq pour cent (5%) du montant du Marché, comme garantie de l'exécution de ses obligations de bonne fin conformément aux conditions du Marché.

Attendu que nous avons convenu de donner à l'Entrepreneur ce cautionnement,

Nous, _____ (nom et adresse de la banque), représentée par _____ (noms des signataires) ci-dessous désignée "la banque", nous engageons à payer à au Maître d'Ouvrage, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de l'Autorité Contractante déclarant que l'Entrepreneur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels au titre du Marché, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute somme jusqu'à concurrence de la somme de _____ (en chiffres et en lettres).

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au Marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu du présent cautionnement définitif et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

Le présent cautionnement définitif entre en vigueur dès sa signature et dès notification à l'Entrepreneur, par l'Autorité Contractante, de l'approbation du Marché. Elle sera libérée dans un délai de _____ à compter de la date de réception provisoire des travaux.

Après cette date, la caution deviendra sans objet et devra nous être retournée sans demande expresse de notre part.

Toute demande de paiement formulée par l'Autorité Contractante au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

Le présent cautionnement définitif est soumis pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

A _____, le _____

Formulaire N° 5 : MODELE DE CAUTION D'AVANCE DE DEMARRAGE

Banque : référence, adresse _____

Nous soussigné (banque, adresse), déclarons par la présente, garantir, pour le compte de _____ (le titulaire), au profit de _____, *Maître d'Ouvrage* (« Le bénéficiaire »),

Le paiement, sans contestation et dès réception de la première demande écrite de l'Autorité Contractante déclarant que _____ (le titulaire) ne s'est pas acquitté de ses obligations, relatives au remboursement de l'avance de démarrage selon les conditions du Marché _____ relatif aux travaux de **construction de** _____ de la somme totale maximum correspondant à l'avance de vingt (20) % du montant toutes taxes comprises de la lettre commande N° _____, payable dès la notification de l'ordre du service correspondant, soit : _____francs CFA.

La présente garantie entrera en vigueur et prendra effet dès réception des parts respectives de cette avance sur les comptes de _____ (le titulaire), ouvert auprès de la banque _____ sous le N° _____

Elle restera en vigueur jusqu'au remboursement de l'avance conformément à la procédure fixée par le CCAP. Toutefois, le montant de la caution sera réduit proportionnellement au remboursement de l'avance au fur et à mesure de son remboursement.

La loi et la juridiction applicables à la garantie sont celles de la République du Cameroun.

Signé et authentifié par la banque

A....., le.....
(Signature de la banque)

Formulaire N°6 : MODELE DE CAUTION DE RETENUE DE GARANTIE

Banque :

Référence de la caution : N°.....

Adressée à **Monsieur le Maire de la Commune de Messamena**, ci-dessous désigné "Maître d'Ouvrage".

Attendu que..... (Nom et adresse de l'entreprise), ci-dessous désigné "l'Entrepreneur", s'est engagé, en exécution du Marché, à réaliser les travaux de **construction de**

Attendu qu'il est stipulé dans le Marché que la retenue de garantie fixée à 10% du montant TTC du Marché peut être remplacée par une caution solidaire,

Attendu que nous avons convenu de donner à l'Entrepreneur cette caution,

Nous,.....(Nom et adresse de banque), représentée par (noms des signataires), et ci-dessous désignée (la banque),

Dès lors, nous affirmons par les présentes que nous nous portons garants et responsables à l'égard du Maître d'Ouvrage, au nom de l'Entrepreneur, pour un montant maximum de (en chiffres et en lettres), correspondant à dix pour cent (10%) du montant du Marché. ⁽¹⁰⁾

Et nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage, dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que l'Entrepreneur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels ou qu'il se trouve débiteur du Maître d'Ouvrage au titre du Marché modifié le cas échéant par ses avenants, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute(s) somme(s) dans les limites du montant égal à dix pour cent (10%) du montant cumulé des travaux figurant dans le décompte définitif, sans que le Maître d'Ouvrage ait à prouver ou à donner les raisons ni le motif de sa demande du montant de la somme indiquée ci-dessus.

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au Marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombant en vertu de la présente garantie et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

La présente garantie entre en vigueur dès sa signature. Elle sera libérée dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception définitive des travaux, et sur mainlevée délivrée par le Chef Service du Marché.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d'Ouvrage au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit Camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque
A....., le.....
(Signature de la banque)

(10) Le cas où la caution est établie une fois au démarrage des travaux et couvre la totalité de la garantie, soit 10% du Marché.

Formulaire N° 7 : Modèle d'attestation de solvabilité

Nous, soussignés, _____ (nom de la banque), Société Anonyme au capital de _____ (FCFA) dont le siège social est _____, BP. _____.

Attestons que la Société _____ BP. _____ entretient le compte N° _____ ouvert dans les livres de notre agence de _____. Les dirigeants de cette entreprise jouissent d'une bonne réputation commerciale. Les engagements portés au nom de la Société ont toujours été scrupuleusement respectés jusqu'à ce jour, et nous estimons que cette Société a une capacité de financement de _____ FCFA (en lettres).

En foi de quoi la présente attestation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à _____, le, _____

FORMULAIRE 8 MODELE DE PRESENTATION DES MOYENS EN PERSONNEL

A- LISTE NOMINATIVE DES AGENTS DE MAITRISE

Je soussigné _____ (nom, prénoms, qualité),
Agissant au nom et pour le compte de _____ (nom et coordonnées du soumissionnaire),

Déclare que les agents dont la liste nominative suit, participeront à l'exécution du marché :

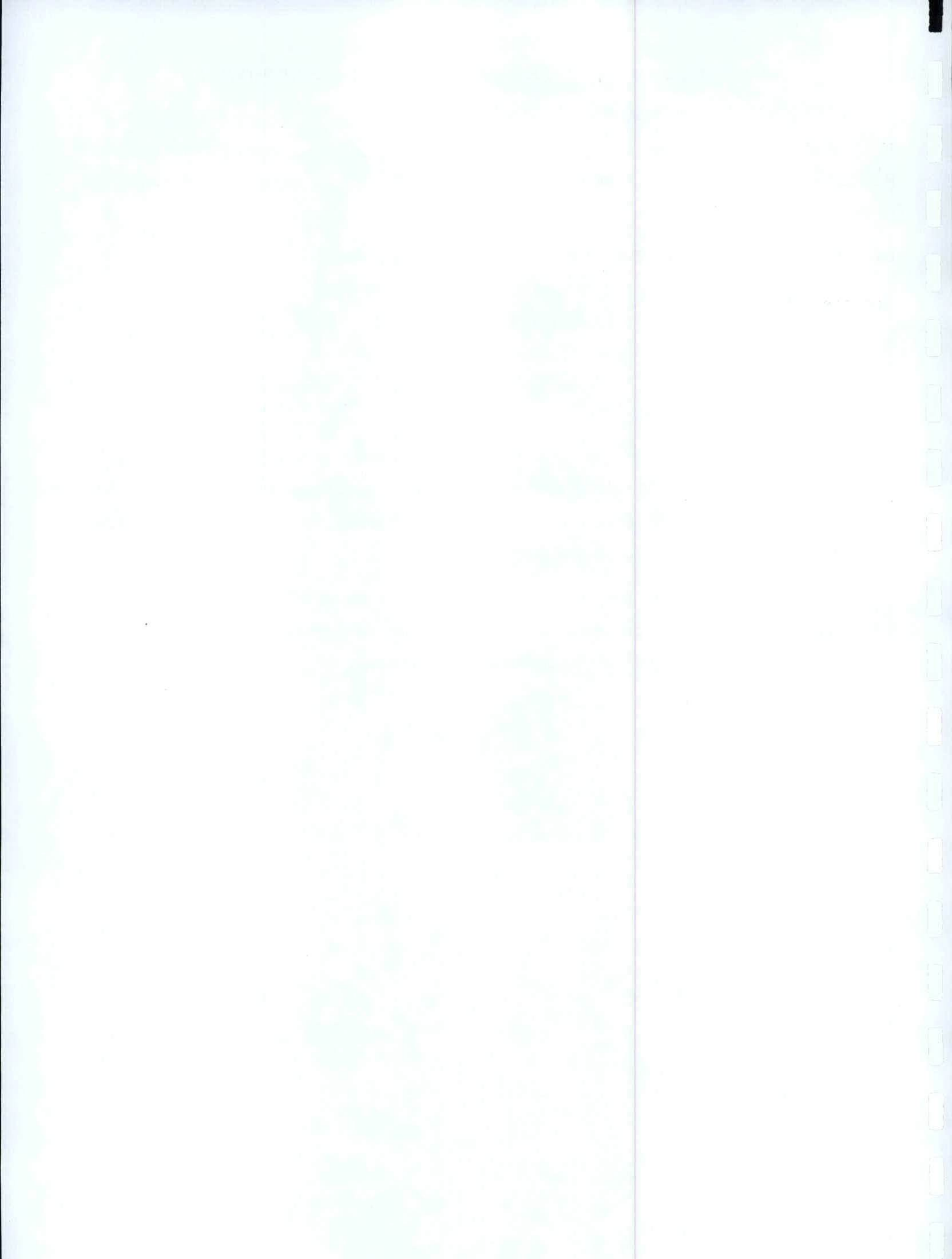
Nom - Prénom	Qualification	Formation	Ancienneté dans l'entreprise	Années d'expérience	Années dans le poste

S'il s'avérait, dès le démarrage du chantier ou en cours d'exécution, que le personnel est insuffisant, nous nous engageons à le renforcer de façon à conduire les travaux à bonne fin dans les délais prévus et dans les conditions imposées par le dossier d'appel d'offres.

Si le personnel cité ci-dessus s'avérait indisponible, nous nous engageons à le remplacer par des personnes ayant une qualification et une ancienneté au moins équivalente. Les remplacements du personnel clé devront obtenir l'agrément préalable du Maître d'œuvre.

Fait à _____, le _____

Le Soumissionnaire



FORMULAIRE 9 : MODELE DE CURRICULUM VITÆ

Proposé pour le poste de : _____

1. Etat Civil

Nom, Prénom :

Date et lieu de naissance :

Situation familiale :

Nationalité :

Adresse actuelle :

2. Etudes et formation

Ecole et université : (nom de l'école, diplôme obtenu et année d'obtention)

Stage ou formation professionnelle : (année, lieu, objet, maître de stage ou organisme responsable)

Langues vivantes : (lu, écrit, parlé ; niveaux : excellent, très bon, moyen, notions)

Ouvrages et publications : (titres, nom, date de publication)

3. Expériences professionnelles

Indiquer en résumé l'expérience et la formation des experts se rapportant le plus aux tâches qui lui seront confiées dans l'équipe proposée. Décrire le degré des responsabilités de l'agent dans les projets similaires.

Indiquer pour chaque poste occupé les dates (mois et année) de début et de fin de service, les lieux (pays) et l'employeur.

N.B. Le soumissionnaire paraphera chaque page du CV, signera la dernière page et y apposera la mention manuscrite « certifié exact et conforme ». Les copies des diplômes et attestation de disponibilité signées par chaque agent proposé devront être jointes.

FORMULAIRE 10 : MODELE DE PRESENTATION DU MATERIEL

LISTE DU MATERIEL QUI SERA EMPLOYE A L'EXECUTION DU MARCHÉ

1. Matériel en possession de l'Entreprise

Désignation du matériel d'origine	Quantité	Valeur résiduelle	Date acquisition	Marque et Genre	Age	Affectation	Date disponible	Observations sur état et heures de fonctionnement

MODELES DE FICHES DES REFERENCES DE L'ENTREPRISE

FICHE RECAPITULATIVE DES REFERENCES DE L'ENTREPRISE

N°	Intitulé du projet	(Objet et localisation)	Montant du contrat	Maître d'Ouvrage	Délai d'exécution	Année d'exécution	Date de réception provisoire

FICHE D'IDENTIFICATION DU PROJET (joindre photocopies des justificatifs des projets)

Intitulé du projet	
Caractéristiques du projet (Tâches principales quantifiées)	
Montant	
Part de l'entreprise	
Maître d'Ouvrage	
Maître d'œuvre	
Référence du contrat	
Délais	
Date de démarrage	
Fin des travaux	

FICHE DES CONTRATS EN COURS (PLAN DE CHARGE DE L'ENTREPRISE)

N°	Intitulé du projet	(Objet et localisation)	Montant du contrat	Maître d'Ouvrage	Délai d'exécution	Date de démarrage	Pourcentage des travaux exécutés

FORMULAIRE n° 11 : MODELE DE FICHE DE PLANNING ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX

Les plannings seront présentés sous forme de diagramme Grant suivi. Les entreprises attacheront un soin particulier à leur établissement. Il s'agira notamment de détailler tâche par tâche la durée, le séquençage y compris les liens entre les tâches (voir exemple type ci-dessous), les contraintes internes et/ou externes, le rendement horaire ou journalier. Les tâches seront conformes au Détail Estimatif. Les délais d'exécution de chaque tâche seront contractuels.

Chaque soumissionnaire établira une programmation des travaux par lot.

Exemple type :

N°	Nom de la tâche	Durée	Début	Fin	Mois 1	Mois 2	Mois 3
					Début	Début	Début
2	Toiture	34,44 jours	Jeu 26/09/0	Sam 09/11/0			
3	Fixation des pannes	14 jours	Jeu 26/09/0	Lun 14/10/0			
4	Couverture	21,33 jours	Lun 14/10/0	Sam 09/11/0			
5	Blanché à cheneaux + dalle es coliers	12 jours	Mar 15/10/0	Mer 30/10/0			
6	Pose des appareils électriques	27 jours	Mar 12/11/0	Mar 17/12/0			
7	Enduits	80,56 jours	Sam 17/08/0	Sam 30/11/0			
8	placo	37 jours	Sam 17/08/0	Ven 04/10/0			
9	chape au sol	25 jours	Lun 23/09/0	Ven 25/10/0			
10	revêtement sols durs	35 jours	Mer 16/10/0	Sam 30/11/0			
11	Ferronnerie	7 jours	Sam 26/10/0	Lun 04/11/0			
12	Peinture	38,78 jours	Ven 01/11/0	Sam 21/12/0			
13	Peinture sur murs et portes	32 jours	Ven 01/11/0	Jeu 12/12/0			
14	Epoxy	4 sm s	Mer 20/11/0	Sam 21/12/0			
15	Vitrerie	14 jours	Lun 23/09/0	Jeu 10/10/0			
16	VRD	82,67 jours	Sam 24/08/0	Mar 10/12/0			
17	Terrassements généraux	24 jours	Sam 24/08/0	Mar 24/09/0			
18	Chemin piétonnier et cours avec dalles	8 jours	Mer 25/09/0	Ven 04/10/0			
19	Escalier de circulation	15 jours	Mer 25/09/0	Lun 14/10/0			
20	Voie d'accès	10 jours	Lun 30/09/0	Sam 12/10/0			
21	Espaces verts	33,78 jours	Sam 05/10/0	Mar 10/12/0			
22	Équipements et fournitures particuliers	14 jours	Ven 13/12/0	Mar 31/12/0			

FORMULAIRE n° 12 : MODELE DES POUVOIRS AU MANDATAIRE (EN CAS DE GROUPEMENT D'ENTREPRISES)

Je soussigné Mme/M. _____

Directeur Général de (Entreprise mandante) _____

Demeurant à _____ BP _____ tél. _____

Donne par la présente, pouvoir à Mme / M _____

Directeur général de (Entreprise mandataire) _____

Demeurant à _____ BP _____ tél. _____

Pour être mandataire du Groupement solidaire constitué par les entreprises (préciser les raisons sociales des deux sociétés) _____, dans le cadre de l'Appel d'offres N° _____, Pour l'exécution des travaux de _____

En conséquence, assister à toutes réunions, prendre part à toutes délibérations, procèdera à tous votes, signer tous procès-verbaux, tous contrats et toutes pièces, se substituer et généralement, faire le nécessaire dans le cadre du présent appel d'offres et du marché éventuel subséquent

En foi de quoi le présent acte de pouvoir est établi pour servir et valoir ce de droit

Fait à _____ le, _____

Le Mandant,

(Nom, Prénom, signature et cachet précédé de la mention manuscrite « Bon pour pouvoirs »)

Légalisation par le Notaire

FORMULAIRE n° 13 : MODELE DE CADRE D'ACCORD DE GROUPEMENT

1- Noms et adresses des partenaires du Groupement solidaire:

2- Noms et adresses des institutions bancaires du Groupement :

3- Rôle de chaque associé :

PRECISER LA NATURE DES TACHES DE CHAQUE MEMBRE DU GROUPEMENT

4- Nature du Groupement :

Groupement solidaire pour la réalisation de : PRECISER N° APPEL D'OFFRES, LOT ET NATURE
DES TRAVAUX

5- Mandataire :

NOM ET ADRESSE DU MANDATAIRE

6- Clé de répartition des paiements (le cas échéant)

POURCENTAGE DE PAIEMENT DE CHAQUE MEMBRE DU GROUPEMENT

7- Signature

SIGNATURE DE TOUS LES MEMBRES DU GROUPEMENT

FORMULAIRE n° 14 : GROUPEMENT D'ENTREPRISES

Je soussigné Mme/M. _____

Directeur Général de (Entreprise mandante) _____

Demeurant à _____ BP _____ tél. _____

Donne par la présente, pouvoir à Mme / M _____

Directeur général de (Entreprise mandataire) _____

Demeurant à _____ BP _____ tél. _____

Pour être mandataire du Groupement solidaire constitué par les entreprises (préciser les raisons sociales des deux sociétés) _____, dans le cadre de l'Appel d'offres N° _____, Pour l'exécution des travaux de _____

En conséquence, assister à toutes réunions, prendre part à toutes délibérations, procèdera à tous votes, signer tous procès-verbaux, tous contrats et toutes pièces, se substituer et généralement, faire le nécessaire dans le cadre du présent appel d'offres et du marché éventuel subséquent

En foi de quoi le présent acte de pouvoir est établi pour servir et valoir ce de droit

Fait à _____ le, _____

Le Mandant,

(Nom, Prénom, signature et cachet précédé de la mention manuscrite « Bon pour pouvoirs »)

Formulaire N°15 : Modèle Un engagement à pré financer les travaux à hauteur de 20% au moins du montant toutes taxes comprises de la soumission, daté et signé sur l'honneur par le soumissionnaire (voir modèle)

Je soussigné, Monsieur

De Nationalité faisant élection de domicile à

BP : Tél :

Agissant en qualité de

Au nom et pour le compte de l'Entreprise

N° RCCM : N° Contribuable :

M'engage sur l'honneur à pré financer les travaux à hauteur de **20% au moins du montant toutes taxes comprises de la soumission** pour l'exécution des travaux de construction d'un Centre de Santé Intégré (CSI) au village Néméyong II dans la Commune de Messamena, Département du Haut - Nyong, Région de l'Est. Lot unique. Objet de l'Appel d'Offres National Ouvert N° 009/AONO/SG/ST/C.MNA/CIPM/2022 DU

En foi de quoi la présente déclaration est établie et délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à, le

Signature

Pièce N°9 :
Grille d'Evaluation des Offres

Passée après Appel d'Offres National Ouvert N° 009-BIS/AONO/SG/ST/C.MNA/CIPM/2022

DU _____

En procédure d'urgence Pour l'exécution des travaux de réhabilitation de deux (02) salles de classe à l'école primaire publique Groupe I de Messamena, dans la Commune de Messamena, Département du Haut - Nyong, Région de l'Est.

Financement : Crédits Transférés de l'Etat BIP – MINEDUB Exercice 2022

GRILLE D'ÉVALUATION

ENTREPRISE :		LOT UNIQUE :	
------------------------	--	---------------------	--

A – CAPACITE FINANCIERE

Ce critère est rempli **si l'une des deux (02) exigences** ci-après est remplie :

A1: Chiffre d'Affaires : justifier d'un chiffre d'affaires cumulé d'au moins 80% du montant prévisionnel du (ou des) lots sollicité (s) pendant les trois (03) dernières années; NB : Les justificatifs du chiffre d'affaires comprennent notamment : <ul style="list-style-type: none">➤ Les contrats (première et dernière pages) ou bons de commandes ;➤ Les procès-verbaux de réceptions (provisoire ou définitive) pour chaque contrat ou bon de commande		
---	--	--

A2: Attestation d'un établissement bancaire de 1 ^{er} ordre : <ul style="list-style-type: none">➤ Soit justifiant la solvabilité du soumissionnaire d'au moins 80% du montant prévisionnel :➤ Soit s'engageant à accorder des facilités de préfinancement au soumissionnaire au cas où il serait adjudicataire des travaux.		
---	--	--

EVALUATION CAPACITE FINANCIERE

B- REFERENCES DE L'ENTREPRISE

NB : Les justificatifs des références comprennent:

- Les contrats (première et dernière pages) ou bons de commandes ;
- Les procès-verbaux de réceptions (provisoire ou définitive) pour chaque contrat ou bon de commande

Ce critère est rempli **si au moins une (01) des deux (02) exigences** ci-après est remplie

B1: Justifier sur les trois (03) dernières années la réalisation de projets de réhabilitation ou de construction de bâtiment public pour un montant cumulé d'au moins 80% du montant prévisionnel du (ou des) lot(s) sollicité (s)		
---	--	--

B2 - Justifier des prestations au cours des trois (03) dernières années dans les domaines autres que les constructions et l'entretien de bâtiments, y compris les fournitures dans les structures publiques, parapubliques ou privées, pour un montant cumulé d'au moins 70% du montant prévisionnel du (ou des) lot(s) sollicité (s)		
--	--	--

EVALUATION REFERENCES DE L'ENTREPRISE

C- METHODOLOGIE D'EXECUTION DES TRAVAUX

Ce critère est rempli si **l'une (01) des deux (02) exigences** ci-après sont remplies

C1- Présence d'une méthodologie d'exécution des travaux		
C2- Méthodologie d'exécution décrite pour chaque lot de travaux énuméré dans le devis quantitatif et estimatif		

EVALUATION DE LA METHODOLOGIE D'EXECUTION DES TRAVAUX

D- COHERENCE ENTRE PLANNING D'APPROVISIONNEMENT EN MATERIAUX ET PLANNING D'EXECUTION DES TRAVAUX

Ce critère est rempli si **aux moins deux (02) des trois (03) exigences** ci-après sont remplies

D1 - Planning d'exécution des travaux tenant au plus sur le délai proposé par le Maître d'Ouvrage		
--	--	--

	D2 - Existence d'un planning d'approvisionnement en matériaux																																																																						
	D3 - Approvisionnements des matériaux précédant leur utilisation pour chaque tâche																																																																						
EVALUATION COHERENCE ENTRE PLANNINGS D'APPROVISIONNEMENT EN MATERIAUX ET PLANNING D'EXECUTION DES TRAVAUX																																																																							
E- EXPERIENCE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT																																																																							
<i>Ce critère est rempli si au moins deux (02) des trois (03) exigences ci-après sont remplies :</i>																																																																							
	E1 - Justifier la possession dans son personnel d'un conducteur des travaux ayant une qualification d'au moins Technicien du Génie Civil ou équivalent et une ancienneté d'au moins trois (03) ans dans le domaine des constructions (joindre une copie certifiée du diplôme, une attestation de présentation de l'original du diplôme, CNI certifié, un CV daté et signé par le concerné) ;																																																																						
	E2- Justifier la possession dans son personnel de chantier d'un cadre, autre que le conducteur des travaux, justifiant une expérience d'au moins trois (03) ans dans le domaine génie civil en général et des constructions civiles en particulier(joindre une copie certifiée du diplôme, une attestation de réussite, photocopie de la CNI);																																																																						
	E3 - S'engager sur l'honneur à recruter un personnel d'exécution qualifié par corps d'état (joindre état nominatif du personnel d'encadrement à recruter et préciser leur qualification)																																																																						
EVALUATION DU PERSONNEL D'ENCADREMENT																																																																							
F- MATERIEL ET EQUIPEMENTS ESSENTIELS																																																																							
<i>Ce critère est rempli si les deux (02) exigences ci-après sont remplies :</i>																																																																							
	<p>F1 - Le soumissionnaire justifie la possession au moins 80% des quatre-vingt pour cent (80%) des équipements essentiels ci-après pour la réalisation des travaux. Cette justification se fera :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ soit par présentation de factures d'achat dudit matériel ; ➢ soit par engagement sur l'honneur à disposer. <p>Ces équipements essentiels comprennent :</p>																																																																						
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Désignation</th> <th>Quantité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>Tronçonneuse</td><td></td></tr> <tr><td>Equerre maçon</td><td></td></tr> <tr><td>Equerre menuiserie</td><td></td></tr> <tr><td>Brouettes</td><td></td></tr> <tr><td>Machettes</td><td></td></tr> <tr><td>Pelles rondes</td><td></td></tr> <tr><td>Pelles bêches</td><td></td></tr> <tr><td>Pioches</td><td></td></tr> <tr><td>Sceaux maçons</td><td></td></tr> <tr><td>Serre-joints</td><td></td></tr> <tr><td>Truelles</td><td></td></tr> <tr><td>Moules de 15</td><td></td></tr> <tr><td>Moule de 20</td><td></td></tr> <tr><td>Moule à claustras</td><td></td></tr> <tr><td>Massettes de 5 kg</td><td></td></tr> <tr><td>Massettes de 10 kg</td><td></td></tr> </tbody> </table>	Désignation	Quantité	Tronçonneuse		Equerre maçon		Equerre menuiserie		Brouettes		Machettes		Pelles rondes		Pelles bêches		Pioches		Sceaux maçons		Serre-joints		Truelles		Moules de 15		Moule de 20		Moule à claustras		Massettes de 5 kg		Massettes de 10 kg		<table border="1"> <thead> <tr> <th>Désignation</th> <th>Quantité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>Griffe 6/8</td><td></td></tr> <tr><td>Griffe 8/10</td><td></td></tr> <tr><td>Ficelle de 100 m</td><td></td></tr> <tr><td>Double décimètre</td><td></td></tr> <tr><td>Scie charpentier</td><td></td></tr> <tr><td>Niveau à Fiole</td><td></td></tr> <tr><td>Fil à plomb</td><td></td></tr> <tr><td>Niveau à bulle de 120</td><td></td></tr> <tr><td>Taloches</td><td></td></tr> <tr><td>Tenailles</td><td></td></tr> <tr><td>Burin</td><td></td></tr> <tr><td>Poinçons</td><td></td></tr> <tr><td>Cordex</td><td></td></tr> <tr><td>Porte scie à métaux</td><td></td></tr> <tr><td>Arrache clous</td><td></td></tr> <tr><td>Mini scie à bois électrique</td><td></td></tr> </tbody> </table>	Désignation	Quantité	Griffe 6/8		Griffe 8/10		Ficelle de 100 m		Double décimètre		Scie charpentier		Niveau à Fiole		Fil à plomb		Niveau à bulle de 120		Taloches		Tenailles		Burin		Poinçons		Cordex		Porte scie à métaux		Arrache clous		Mini scie à bois électrique		
Désignation	Quantité																																																																						
Tronçonneuse																																																																							
Equerre maçon																																																																							
Equerre menuiserie																																																																							
Brouettes																																																																							
Machettes																																																																							
Pelles rondes																																																																							
Pelles bêches																																																																							
Pioches																																																																							
Sceaux maçons																																																																							
Serre-joints																																																																							
Truelles																																																																							
Moules de 15																																																																							
Moule de 20																																																																							
Moule à claustras																																																																							
Massettes de 5 kg																																																																							
Massettes de 10 kg																																																																							
Désignation	Quantité																																																																						
Griffe 6/8																																																																							
Griffe 8/10																																																																							
Ficelle de 100 m																																																																							
Double décimètre																																																																							
Scie charpentier																																																																							
Niveau à Fiole																																																																							
Fil à plomb																																																																							
Niveau à bulle de 120																																																																							
Taloches																																																																							
Tenailles																																																																							
Burin																																																																							
Poinçons																																																																							
Cordex																																																																							
Porte scie à métaux																																																																							
Arrache clous																																																																							
Mini scie à bois électrique																																																																							

	<p>F2- Le soumissionnaire justifie la possession de moyens logistiques appropriés pour l’approvisionnement du chantier. Cette justification se fera par présentation de copies certifiées conforme datant de moins de trois mois des cartes grises en cours de validité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ soit au nom du soumissionnaire en cas de propriété ; ➤ soit au nom d’un loueur, joindre un contrat certifié de location en cas d’adjudication, signé du soumissionnaire et du loueur. ➤ Soit par une mise à disposition délivrée au soumissionnaire par le propriétaire du matériel <p>Ces moyens logistiques comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un camion benne de capacité minimale 4 m3 ; - un pick-up 4x4 		
EVALUATION MATERIEL ET EQUIPEMENT ESSENTIEL			
G- COMPREHENSION DU PROJET			
Ce critère est rempli si au moins deux (02) des quatre (04) exigences ci-après sont remplies :			
	<p>G1- Les coûts de la main d’œuvre sont pris en comptes dans la formulation de chaque prix unitaire.</p>		
	<p>G2- Cohérence entre les durées d’exécution de chaque tâche et leur matérialisation dans le planning d’exécution des travaux</p>		
	<p>G3- Respect du cadre du sous – détail des prix unitaires du DAO</p>		
	<p>G4 - Exactitude des calculs dans la détermination des sous-détails des prix unitaires</p>		
EVALUATION DE LA COMPREHENSION DU PROJET			

RECAPITULATIF DE L'EVALUATION DES CRITERES ESSENTIELS DE QUALIFICATION

SOUSSIONNAIRE : _____

N°	DESIGNATION CRITERE ESSENTIEL	EVALUATION		OBSERVATION
		OUI	NON	
A	CAPACITE FINANCIERE			
B	REFERENCES DE L'ENTREPRISE			
C	METHODOLOGIE D'EXECUTION DES TRAVAUX			
D	COHERENCE ENTRE PLANNINGS D'APPROVISIONNEMENT EN MATERIAUX ET PLANNING D'EXECUTION DES TRAVAUX			
E	EXPERIENCE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT			
F	MATERIEL ET EQUIPEMENT ESSENTIEL			
G	COMPREHENSION DU PROJET			
TOTAL				

N.B:

- 1- Seules les offres financières des soumissionnaires dont les offres techniques seront jugées recevables seront évaluées ;
- 2- Les offres techniques des soumissionnaires qui obtiendront un pourcentage de « **Oui** » **supérieur à 70% (dont au moins six (05) «Oui»** sur les sept (07) critères A ; B ; C ; D ; E ; F ; G) seront jugées recevables.

DECISION DE L'EVALUATION :

OFFRE TECHNIQUE JUGEE	
RECEVABLE	IRRECEVABLE

Pièce N°10 :

***Liste des établissements bancaires et
financiers agréés***

Liste des établissements bancaires et financiers agréés

I. BANQUES

1. Afriland First Bank (First Bank)
2. Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit (BICEC)
3. Citi Bank Cameroun (CITI-C)
4. Commercial Bank of Cameroon (CBC)
5. Ecobank Cameroun (ECOBANK)
6. National Financial Credit Bank (NFC-BANK)
7. Société Commerciale de Banque Cameroun (CA SCB)
8. Société Générale des Banques au Cameroun (SGBC)
9. Standard Chartered Bank Cameroon (SCBC)
10. Union Bank of Cameroon (UBC)
11. United Bank for Africa (UBA)
12. Banque Atlantique du Cameroun;
13. Banque Gabonaise pour le Financement International
14. Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC – PME).
15. Crédit Communautaire d'Afrique (CCA)

II. COMPAGNIES D'ASSURANCES

16. ACTIVA ASSURANCES ;
17. ASSURANCE ET REASSURANCE AFRICAINE (AREA) ;
18. CHANAS ASSURANCES SA ;
19. PRO ASSUR SA ;
20. ZENITHE INSURANCE.

Pièce N°11 :
Modèle de Sous-Détails des Prix Unitaires (SDPU)

SOUS-DETAIL DES PRIX

DESIGNATION :

N° PRIX	Rendement journalier	Quantité totale	Unité	Durée tâche	
				
Main d'Œuvre	Catégorie	Salaire journalier	Jours facturés	Montant	
	Sous - total Main d'Œuvre A=				
Matériels et engins	Type	Taux journalier	Jours facturés	Montant	
				-	
				-	
	Sous-total matériels B=				
Matériaux et Divers	Type	U	Qté	P.Unit	Montant
	Sous - total matériaux C=				
D	TOTAL COUT DIRECT A+B+C =				
E	Frais généraux de chantier%		D x % =	
F	Frais généraux de siège%		D x% =	
G	Coût de revient			D+E+F =	
H	Risques + Bénéfices%		G x % =	
P	PRIX DE REVIENT TOTAL HORS TAXES			G+H =	
V	PRIX DE REVIENT UNITAIRE HORS TAXES			I / Qté =	